

# GURE MILAFRANGA

LE MAG DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
MILAFRANGA HIRIKO ALDIZKARIA

#153

JUIN  
EKAINA  
2026

► LE DOSSIER

Une équipe  
engagée  
au service de  
la commune



 Villefranque  
MILAFRANGA

[villefranque.fr](http://villefranque.fr)



# Sommaire

## Aurkibidea

- |    |                                                                                      |    |                                   |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------|
| 3  | Édito du Maire<br>Auzapezaren hitza                                                  | 18 | Les gens d'ici<br>Hemengo jendeak |
| 4  | En images<br>Iruditan                                                                | 22 | Écoles<br>Eskolak                 |
| 6  | Les actus<br>Berriak                                                                 | 24 | Vie municipale<br>Herriko bizia   |
| 8  | Santé et prévention<br>Osagarria eta<br>prebentzioa                                  | 34 | Associations<br>Elkartek          |
| 10 | Le dossier<br>Dosierra<br><b>Une équipe<br/>engagée au service<br/>de la commune</b> | 37 | Culture<br>Kultura                |
| 16 | Le petit Gure<br>Haurren xokoa                                                       | 38 | L'agenda<br>Agenda                |
|    |                                                                                      | 38 | Le carnet<br>Karneta              |

### Pour nous contacter

Mairie de Villefranke  
65 route de Saint-Pierre-d'Irube  
☎ 05 59 44 93 13

Horaires d'ouverture :

lundi - vendredi 8h30 - 12h15 / 13h - 17h30

villefranke.fr     



### GURE MILAFRANGA #153

JUIN 2026

Bulletin d'informations municipales de la Mairie de Villefranke  
Papier recyclé - Publié à 1475 exemplaires par l'imprimerie Mendiboure,  
à Cambo-les-Bains.

**Conception :** Flora ROLIER.

**Directeur de la publication :** M. Marc SAINT-ESTEVEN,

Comité de rédaction soutenu par Karine ALTHABE et Virginie CASTAGNET.

**Comité de rédaction :** Joël BISAUTA, Bastien DUHALDE,  
Nicole CABANE, Stéphanie ECHAIDE, J-Michel ESCAPIL-INCHAUSPE,  
Nicole FOURMEAUX et Patricia LARROUDÉ.

### **Vous voulez faire paraître une info ?**

Envoyez-nous vos articles à  
**guremilafranga@gmail.com**  
avant le 15 septembre

### ▼ EN COUVERTURE

**Une équipe  
engagée au service  
de la commune**

© Photo : Patxi Bridier





# Édito du Maire

## Auzapezaren hitza

**C**hères administrées, chers administrés,

Nous entamons un nouveau mandat municipal et je tiens, au nom de toute l'équipe, à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée. Cette marque de soutien nous honore et nous engage à poursuivre notre action au service de notre commune avec détermination, proximité et enthousiasme. Notre nouvelle équipe municipale, qui associe l'expérience de certains élus à l'énergie et à l'envie de nouveaux conseillers, est déjà pleinement mobilisée. Plusieurs projets structurants sont en cours de préparation. Dès le début de juillet, les travaux de restructuration et de revégétalisation de la cour de l'école débiteront afin d'offrir à nos enfants un cadre plus agréable, plus adapté aux enjeux climatiques et plus propice à leur épanouissement. À l'automne, ce sera au tour du projet d'aménagement paysager et environnemental de Mendiburua de prendre forme. Parallèlement, les réflexions concernant nos futures infrastructures ont également commencé afin de préparer l'avenir de notre village dans les meilleures conditions. Je souhaite également à remercier chaleureusement Udatxo pour la magnifique fresque de street art réalisée sur le mur arrière du mur à gauche. Cette œuvre originale, dédiée à la pelote à main nue, fait dialoguer les différentes époques tout en offrant un clin d'œil à l'école primaire. Elle contribue à embellir notre cadre de vie tout en mettant à l'honneur une part essentielle de notre patrimoine culturel et historique.

Nous entrons désormais dans la période estivale, riche en rencontres et en moments de convivialité. Les festivités ont déjà débuté avec les fêtes du Quartier Bas. Place maintenant au Milafranga Gaindi, aux fêtes des écoles, puis à l'ensemble des rendez-vous festifs de l'été. Je vous souhaite un très bel été, rempli de bons moments et de partage. Nous aurons le plaisir de nous croiser lors de nos festivités.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Marc Saint-Estevan**  
Maire de Villefranche

**H**erriar agurgarriak,

Herriko kargualdi berri bat abiatzen dugu eta talde guziaren izenean, eskerrak zinez eman nahi dizkizuegu, eskaini diguzuen konfiantzagatik. Sustengu marka horrek ohoratzen gaitu eta, herriaren zerbitzura, gure ekintzak hurbiletik, determinazioz eta kartsuki segitzera bultzatzen gaitu.

Gure herriko kontseilu berriak, hautetsi batzuren esperientzia, kontseilari berrien energiari eta nahiari lotzen dituen, jadanik arras mobilizatua da. Proiektu egituratu zombait prestaketan dira. Uztail-hastapenean, eskolako jostalekuaren berregituratze eta birlandatze lanak hasiko dira, gure haurrei eta hauen loratzearen aldeko eta klimarentzat egokiakoa den eremu bat eskainiz.

Larrazkenean, Mendiburuko paisaiaren eta ingurumenaren egokitzapen-proiektuaren aldi izanen da. Paraleloki, etorkizuneko azpiegituren inguruko gogoetak hasiak dira, gure herriaren etorkizuna baldintza hobereenetan prestatzeko.

Udatxo eskertu nahiko nuke ere bihotz-bihotzez, ezker paretaren gibeletako paretan egin duen street art fresko zoragarriarentzat. Esku-pilotari eskainia deb obra original horrek garai desberdinak mintza arazten ditu, ama-eskolari keinu bat eginez. Gure ingurumena edertzen du, gure ondare kulturalari eta historiari ohore eginez.

Hemendik goiti uda garaian sartzen gara, topaketa eta jendarte momentuendako aberatsa den garaian. Bestak hasi dira Behereko kartierreko bestekin. Orain Milafranga Gaindiri, eskoletako besteri eta udako besta guzietan behar zaie lekua.

Uda eder bat opa dizuet, memento onez eta elkarbanatzez betea. Bestetan elkar gurutzatzeko plazera ukanen dugu.

Zure burua eta ahaide hurbilak zain itzazu.

**Marc Saint-Estevan**  
Milafrangako Auzapeza



◀ 20 MARS

Printemps des poètes

▼ 6 AVRIL

Grande chasse aux œufs de Pâques



© Patxi Bridier

▶ 24 MARS

Passage à Villefranque de la Korrika, course en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la langue basque



▼ 31 MARS

La réunion publique au sujet de la sécurité des biens et des personnes a réuni 60 personnes



▲ 16 AVRIL

Soirée d'échanges : un territoire engagé contre le cancer



◀ **26 AVRIL**

Atelier de danse  
basque et bal organisés  
par Leinua

▼ **8 MAI**

Cérémonie de commémoration



▼ **2 MAI**

Bourse aux plantes



▼ **3 MAI**

Marché des producteurs locaux



▼ **24 MAI**

Fêtes du Quartier Bas





## INCIVILITÉS

### Dépôts sauvages : nos champs ne sont pas des poubelles !

Les dépôts illégaux de déchets ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie, sur l'environnement et la nature, et même sur la santé publique. Ils attirent les nuisibles, dégradent la qualité des sols, peuvent aggraver la pollution des eaux, nappes phréatiques et océans et nuisent à la biodiversité. Ces dépôts d'ordures sauvages sont une source de graves nuisances environnementales. La CAPB déploie sur tout le territoire des solutions de collecte (points de tri, déchèteries) pour les déchets des particuliers et peut également prendre en charge certains déchets des professionnels ou les diriger vers des filières spécialisées.

La CAPB a délibéré en faveur d'une pénalité contre les dépôts irréguliers de déchets pouvant aller de 70 € pour des dépôts d'ordures ménagères/emballages ménagers et cartons dans des lieux autorisés mais non conformes (ex : dépôts de déchets au pied des conteneurs) à 120 € pour des dépôts de déchets encombrants ou dangereux non conformes.



### Écrire ses mémoires : pourquoi pas ?

Rédiger ses mémoires, c'est offrir un magnifique cadeau à ses descendants. Il s'agit de transmettre les traces d'une existence. Et toute vie, même celle qui semble la plus simple, mérite d'être racontée par le biais d'un livre...

Michel Buhot, biographe, se déplace

chez vous pour une prestation sur-mesure et vous accompagne des premiers mots jusqu'à l'impression de l'ouvrage. N'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations : 06 99 96 40 50



+ d'infos

**Site internet de l'entreprise Vent d'amont :**  
[ventdamont50.wixsite.com/vent-d-amont](http://ventdamont50.wixsite.com/vent-d-amont)



© Patxi Bridier

## MOBILITÉS

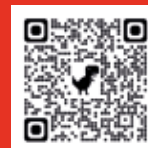
**TXIK  
TXAK**

### Transport scolaire

Pour la rentrée 2026, l'inscription ou le renouvellement doit être effectué avant le 2 août. Deux solutions peuvent être proposées selon le trajet de votre enfant :

- Ligne scolaire : inscription obligatoire avant le 2 août
- Lignes régulières TXIK TXAK : abonnement -28 ans classique, sans inscription spécifique

**Vous ne savez pas quelle solution concerne votre enfant ?**  
**Retrouvez toutes les informations**



## TRAVAUX

### Travaux sur le réseau d'eau potable

- Depuis le 18 mai pour 1 mois environ sur le chemin Hargin Karrika entre la RD 137 et le chemin Amaruenia.
- À compter du 22 juin pour 3 mois environ sur la RD 137 entre le chemin d'Ilailaenea et le chemin de la Gare.



**Rentrée scolaire 2026/2027**

**Postes en CDD à pourvoir**

CDD du 1/9-2026 au 2/7-2027  
 Temps non complet  
 Temps de travail hebdomadaire variable selon les postes

**Missions :** garderie, temps de repas et ménage

Merci d'envoyer votre candidature (lettre+CV) à la Mairie ou par mail : [poste-ressources@villefranque.fr](mailto:poste-ressources@villefranque.fr)

Nouveau

## La guinguette Zubixka à Villefranque



La nouvelle guinguette, reprise par Hervé Laxague (ancien commerçant et habitant de Villefranque pendant 14 ans) et Jean Primo (originaire de Saint-Jean-Pied-de-Port, fils de pâtissier et commerçant depuis des générations), mise sur une ambiance conviviale, locale et accessible à tous. De plus, ce projet voit le jour, grâce à Bérengère Kerambrun qui complétera l'équipe avec son expérience et ses qualités relationnelles.

Avec près de 200 places assises, l'espace se décline en plusieurs ambiances : terrasse, pergola, coin détente avec chiliennes, tables en bois, espaces ombragés et atmosphère « chill » invitent à prendre le temps... et à revenir.

« Un endroit où le temps s'arrête un peu. »

« Du matin au soir, il y aura toujours une raison de venir. »

« Cet été, retransmission de la coupe du monde le matin ! »

Côté esprit, Hervé et Jean souhaitent **un lieu authentique et ancré dans le territoire**, privilégiant les produits locaux et des **prix volontairement abordables**  
 → 3 € la bière  
 → 25 € le brunch/15 € pour les enfants.

Sur la saison juillet/août, des jeunes de la commune viendront renforcer l'équipe en place !

Ouverture le 17 juin, pour une saison qui pourrait se prolonger jusqu'à l'automne selon la météo.

Profitez-en !

**Ouverte tous les jours de 9h à 22h30, la guinguette rythmera la journée :**

→ **Petit-déjeuner dès 9h** pour les passants et habitués

→ **Le midi : déjeuner fait maison** : 3 plats au choix (assiette Zubixka, burger, salade), assiette à partager

→ **Goûter gourmand l'après-midi** : gaufres, pâtisseries, glaces...

→ **Le soir** : place aux tapas et assiettes à partager

Pour consulter la carte, c'est par ici



| @zubixka



“

**C'est un lieu pensé pour se retrouver, partager et profiter d'un cadre exceptionnel. La convivialité sera la règle numéro une. On veut un lieu authentique, fidèle à nos valeurs**”

Les +

**Le samedi midi**  
**Dégustation d'huitres** sur place

**Le dimanche**  
**un brunch généreux** viendra compléter l'offre, tandis que des **animations musicales en journée et soirée**, maximum jusqu'à 21h30 (concerts acoustiques, jazz...) ponctueront la saison dans une ambiance douce et familiale.

Prévention soleil

# Profiter du soleil sans mettre sa santé en danger

**Le soleil est indispensable à notre bien-être. Il favorise notamment la synthèse de la vitamine D et contribue au moral. Pourtant, une exposition excessive ou mal protégée peut avoir des conséquences importantes sur la santé. Chaque année, les cancers de la peau sont en augmentation et les spécialistes alertent sur les dangers des rayons ultraviolets (UV).**

## Pourquoi faut-il se protéger du soleil ?

Les rayons UV pénètrent la peau et provoquent des dommages parfois invisibles à court terme. Une exposition répétée accélère le vieillissement cutané et augmente le risque de maladies graves.

### Les principaux risques liés au soleil

- Coups de soleil et brûlures cutanées
- Vieillesse prématurée de la peau
- Apparition de taches pigmentaires
- Déshydratation et insolation
- Lésions oculaires (cataracte, irritation de la cornée)
- Cancers de la peau, dont le mélanome

Aujourd'hui, le cancer de la peau touche de plus en plus de personnes, notamment en raison de l'évolution des modes de vie :

vacances dans des zones très ensoleillées, activités de plein air, recherche du bronzage, multiplication des expositions dès le plus jeune âge.

## Les bons réflexes pour se protéger

### Éviter les heures les plus dangereuses

Entre 12 h et 16 h, les rayons UV sont les plus intenses. Il est recommandé de privilégier l'ombre durant cette période, surtout pour les enfants.

### Porter des vêtements adaptés

La meilleure protection reste vestimentaire :

- chapeau à larges bords,
- lunettes de soleil avec protection UV,
- tee-shirt couvrant,
- vêtements légers mais protecteurs.

## Utiliser une crème solaire efficace

Une crème solaire ne permet pas de s'exposer plus longtemps. Elle doit être utilisée correctement :

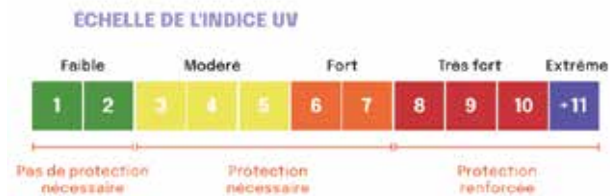
- indice SPF 30 minimum, SPF 50 pour les peaux claires ou les enfants ;
- application généreuse 20 minutes avant l'exposition ;
- renouvellement toutes les deux heures et après chaque baignade.

Les zones souvent oubliées doivent aussi être protégées : oreilles, nuque, lèvres, dessus des pieds et mains.

## Protéger particulièrement les enfants

La peau des enfants est plus fragile face aux UV. Avant 3 ans, l'exposition directe au soleil doit être évitée. Les habitudes prises dès l'enfance jouent un rôle majeur dans la prévention des cancers cutanés à l'âge adulte.





## Surveiller sa peau

Il est important d'observer régulièrement sa peau et de consulter un professionnel de santé en cas :

- de grain de beauté qui change d'aspect,
- de tache qui grossit,
- de plaie qui ne cicatrise pas,
- de lésion inhabituelle.

Un dépistage précoce améliore fortement les chances de traitement.

Profitez du soleil de manière responsable !



## Ma Ville Se Ligue (MVSL)

**Le 27 janvier 2026, officialisation du Label de la commune par la signature de la convention Ma Ville Se Ligue (MVSL). Merci à la MAPS, et aux équipes mobilisées autour de cet engagement.**

## Élections municipales

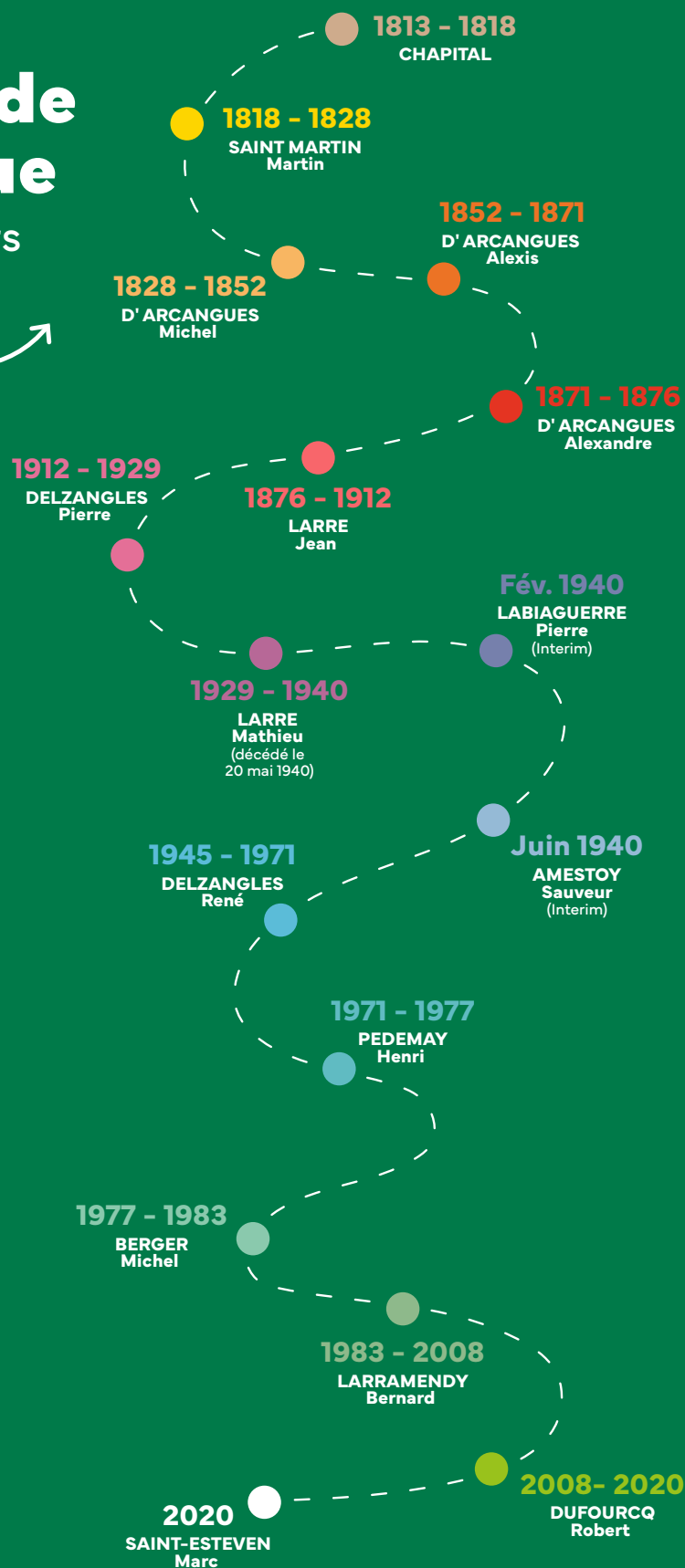
# Une équipe engagée au service de la commune

À la suite des dernières élections municipales, Marc SAINT-ESTEVEN a été réélu maire de Villefranka. Le Conseil municipal a constitué les différentes commissions communales chargées d'imaginer, de préparer et de suivre les projets qui façonnent l'avenir de notre village. Urbanisme, vie associative, écoles, travaux, voirie, environnement, culture, solidarité : chaque commission rassemble des élus investis, mobilisés au quotidien pour défendre l'intérêt général et améliorer la vie des habitants. En parallèle de leurs missions locales, plusieurs élus représentent également la commune au sein des syndicats intercommunaux et de la CAPB. Ces instances permettent de porter collectivement des projets dépassant l'échelle communale : transports, gestion des déchets, eau potable, développement économique, aménagement du territoire... Autant de domaines où la coopération renforce l'efficacité de l'action publique et prépare l'avenir de notre territoire.



# Les maires de Villefranque

de 1813 à nos jours



# Les commissions

**Les commissions municipales ont pour mission d'examiner en amont les dossiers et questions qui seront soumis au Conseil municipal. Véritables instances de réflexion et d'étude, elles préparent les débats, rendent des avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel propre. Six commissions sont placées sous la responsabilité des six adjoints élus, la 7<sup>ème</sup> est placée sous la responsabilité d'une conseillère municipale déléguée : Mme Stéphanie ECHAIDE.**

## La commission enfance, école, jeunesse, action sociale

La commission scolaire et sociale fait le point sur les actions menées en faveur des enfants, des familles et des personnes fragiles de la commune.

Concernant le scolaire, les échanges portent sur les effectifs, l'organisation du périscolaire et de la restauration scolaire, ainsi que sur les besoins des écoles en matière d'entretien, de sécurité et d'équipements. Les projets d'accompagnement « grands frères et grandes sœurs » ainsi que la création d'un conseil municipal des jeunes également évoqués. La municipalité poursuit ses actions tout en étudiant des solutions pour améliorer l'accueil des enfants.

Sur le volet social, la commission aborde l'accompagnement des familles en difficulté, des seniors et des personnes isolées. Les actions de prévention, l'accès aux droits et le développement des partenariats locaux restent des priorités.

Le Centre Communal d'Action Sociale poursuit ses actions de solidarité avec l'organisation d'aides alimentaires, de repas et de sorties pour les seniors, ainsi que l'accompagnement des personnes isolées et des situations d'urgence. La commune souhaite également renforcer la proximité avec les habitants grâce à des réunions de quartier et poursuivre les actions intergénérationnelles.



▲ 1<sup>re</sup> adjointe : Patricia LARROUDÉ

Membres de la commission de gauche à droite :

- Eve CHOUZENOUX
- Patricia LARROUDÉ
- Francis LAFARGUE
- Emmanuelle JAURETCHE
- Elodie HAYET
- Elodie BONNARD

## La commission urbanisme et réseaux secondaires



▲ 2<sup>e</sup> adjoint : Joël BISAUTA

Membres de la commission de gauche à droite :

- Pierre MARTIARENA
- Beñat BARLEDUC
- Joël BISAUTA
- Benoît RABOUAM-BOURDIN
- Pierre SIRAC

Elle suit les dossiers liés aux autorisations d'urbanisme :

- permis de construire,
- déclarations préalables,
- permis d'aménager,
- certificats d'urbanisme.

Elle vérifie la conformité des projets avec les règles locales, notamment le PLU.

La commission participe à l'élaboration et à la révision des documents comme :

- le PLUi (Plan Local d'Urbanisme),
- les projets d'aménagement,
- les orientations de développement de la commune.

Elle travaille en collaboration avec :

- les services techniques,
- l'intercommunalité,
- les services de l'État.

Elle réfléchit à l'évolution du territoire :

- nouveaux logements,
- espaces publics,
- préservation des espaces naturels ou agricoles.

Cela implique souvent des arbitrages entre développement économique, cadre de vie et contraintes environnementales.

## La commission voirie, réseaux, travaux

La commission suit les « besoins du terrain », échange avec les agents communaux, les élus et les habitants du village ; ce sont souvent eux qui permettent de repérer rapidement certains problèmes ou besoins d'amélioration. Elle réfléchit aux aménagements nécessaires pour assurer la sécurité et le confort de tous, que ce soient des petits travaux du quotidien comme des projets d'entretien ou de rénovation plus importants.

Elle travaille sur deux axes :

- Entretenir et améliorer le patrimoine déjà existant de la commune, ce qui fait le quotidien des habitants : les infrastructures comme l'école, Maison pour Tous, trinquet ... mais aussi les routes communales, les chemins, les trottoirs, la signalisation.
- La préparation des investissements de la commune à moyen et

long terme, en essayant d'anticiper les besoins futurs du village : augmentation de la population (taille école/cantine), grosse réfection de voirie, sécurisation de certains secteurs par la création de trottoirs ou autres dispositifs de sécurité, amélioration des réseaux, aménagements publics ou modernisation des équipements communaux.

Ces projets demandent du temps, des études, des échanges avec les différents partenaires et surtout une gestion sérieuse du budget communal. Le plus souvent ce sont des projets transversaux, pour lesquels nous sommes amenés à travailler avec plusieurs commissions (urbanisme, écologie, finances).

Notre objectif est d'avancer progressivement, avec des projets utiles, cohérents et adaptés à la taille de notre commune.



**4° adjoint : Bastien DUHALDE**

**Membres de la commission de gauche à droite :**

- Pierre MARTIARENA
- Peio SISTIAGUE
- Lydie JUZAN-LANDARRETCHÉ
- Bastien DUHALDE
- Pierre SIRAC

## La commission animation, vie associative, fêtes et cérémonies

Cette commission a pour but de mettre en place des actions en direction des aînés : animations, voyages... de gérer les salles communales, de faire le lien avec les diverses associations du village, de gérer les différents événements et animations portés par les associations et d'organiser les fêtes et cérémonies durant l'année, telles que la chasse aux œufs, le Noël des enfants, le Téléthon, les cérémonies commémoratives, les inaugurations, vœux...



**3° adjointe : Nicole FOURMEAUX**

**Membres de la commission de gauche à droite :**

- Francis LAFARGUE
- Nicole FOURMEAUX
- Eve CHOUZENOUX
- Lydie JUZAN-LANDARRETCHÉ
- Virginie DAMESTOY

## La commission transition écologique, agriculture et mobilités



**5<sup>e</sup> adjointe : Nicole CABANE**

**Membres de la commission de gauche à droite :**

- Sabine BRUNET
- Beñat BARLEDUC
- Nicole CABANE
- Emmanuelle JAURETCHE
- François DOUSSEN
- Elodie BONNARD

Les membres de la commission en charge de la transition écologique, agriculture et mobilités menée par Nicole Cabane auront en charge des sujets qui les passionnent :

- Le pilotage de la transition écologique de la commune : déploiement des projets liés au développement durable, à l'aménagement paysager, à la préservation de l'environnement.
- La gestion des terres agricoles communales : baux ruraux, prêts à usage, acquisitions foncières, préemption ...
- La gestion du patrimoine naturel : forêts communales, Barthes de la Nive et zones à fort intérêt environnemental.
- Les mobilités : étude des déplacements, développement des mobilités alternatives au véhicule personnel.

## La commission finances



## La commission communication et développement culturel

Nouvelle venue, la commission « Communication et Développement Culturel » résulte d'un redécoupage des missions de deux des commissions déjà existantes lors du précédent mandat, dans un souci d'une répartition plus équitable de la charge de travail.

Constituée de quatre membres enthousiastes, cette commission a pour mission de travailler sur :

la « communication » :

- mise en œuvre de la stratégie de communication concernant l'activité communale : site internet, réseaux sociaux... et retour des services sur le journal municipal,
- gestion de la communication interne et externe (contact avec la presse locale),
- lien permanent avec les diverses commissions, les associations et les



**Conseillère municipale déléguée : Stéphanie ECHAIDE**

**Membres de la commission de gauche à droite :**

- Sabine BRUNET
- Elodie HAYET
- Stéphanie ECHAIDE
- Iker ESCOT-SEP

agents communaux est mis en place pour assurer un relais qualitatif de l'information auprès des Milafrangars.

Le « développement culturel » :

- poursuite du développement de la bibliothèque,
- développement de l'action culturelle communale : bibliothèque et lecture publique, spectacle vivant (théâtre, concerts...), patrimoine (Journées Européennes du Patrimoine...)
- jumelage (création et développement de liens avec une commune à l'étranger).

La commission finances assure l'élaboration budgétaire pour le budget principal et les budgets annexes, le suivi de son exécution et de la trésorerie communale. Elle gère la dette et les emprunts, met en place un plan pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat. Elle examine également et donne un avis sur les demandes de subventions des associations. Elle pilote la fiscalité et les assurances, et est en charge de la recherche de subventions sur les différents projets d'investissement



**6<sup>e</sup> adjoint : Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPÉ**

**Membres de la commission de gauche à droite :**

- Stéphanie ECHAIDE
- Joël BISAUTA
- Nicole FOURMEAUX
- Patricia LARROUDÉ
- Emmanuelle JAURETCHE
- Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPÉ
- Bastien DUHALDE
- Nicole CABANE
- Benoît RABOUAM-BOURDIN

# La Communauté d'Agglomération Pays Basque

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) rassemble 158 communes sur près de 3 000 km<sup>2</sup>, ce qui en fait la plus vaste communauté d'agglomération de France, tant par le nombre de communes que par l'étendue de son territoire. Elle est administrée par 232 élus titulaires, désignés au scrutin proportionnel, accompagnés de 143 suppléants.

Pour Villefranque, ont été élus le 15 mars dernier :

- Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, en tant que titulaire,
- Patricia LARROUDE, 1<sup>ère</sup> adjointe, en tant que suppléante.

## Une représentation active au sein du pôle Nive-Adour

Au niveau du pôle Nive-Adour, deux conseillers municipaux ont été désignés pour siéger à la commission territoriale :

- Joël BISAUTA, 2<sup>e</sup> adjoint,
- Nicole CABANE, 5<sup>e</sup> adjointe.

Ces instances territoriales permettent de travailler au plus près des réalités locales et de porter la voix de la commune dans les projets structurants du secteur.

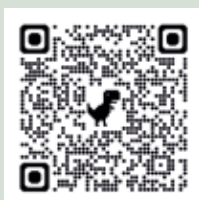
## Les compétences exercées par la CAPB

La CAPB regroupe aujourd'hui un large ensemble de compétences issues des anciens syndicats mixtes et des anciennes communautés de communes ou d'agglomération. Parmi les missions majeures figurent :

- Distribution de l'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Collecte des déchets ménagers
- Transports en commun (réseau TXIK TXAK)
- Transports scolaires
- Gestion d'équipements intercommunaux dédiés aux activités éducatives, culturelles et de loisirs.

Ces compétences partagées permettent de mutualiser les moyens, d'assurer une meilleure cohérence territoriale et d'offrir des services publics de qualité à l'ensemble des habitants du Pays Basque.

Pour en savoir plus



# Les partenaires de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

## Nos représentants

La Communauté d'Agglomération Pays Basque développe ses politiques publiques avec le concours de **partenaires institutionnels** (État, Région, Département), d'**établissements publics** (office de tourisme communautaire, centre intercommunal d'action sociale, etc.) et de **syndicats mixtes** comme le syndicat en charge du Schéma de cohérence territoriale Pays Basque et Seignanx (SCoT) ; le syndicat des mobilités Pays Basque-Adour ; le syndicat de traitement des déchets Bil Ta Garbi ...

Des représentants de la commune ont été désignés lors du Conseil municipal d'installation :

| Désignation de la structure                | Nom des élus désignés                                                                                                            |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat Intercommunal de la Nive maritime | <b>Titulaire :</b><br>Joël BISAUTA, 2 <sup>e</sup> adjoint<br><b>Suppléant :</b><br>Pierre MARTIARENA, conseiller municipal      |
| Syndicat intercommunal Txakurak            | <b>Titulaire :</b><br>Stéphanie ECHAIDE, conseillère municipale<br><b>Suppléant :</b><br>Bastien DUHALDE, 4 <sup>e</sup> adjoint |
| Syndicat départemental d'énergie           | <b>Titulaire :</b><br>Joël BISAUTA, 2 <sup>e</sup> adjoint<br><b>Suppléant :</b><br>Pierre SIRAC, conseiller municipal           |

# Le petit Gure

L'info des 6 à 11 ans

## Être Maire, en quoi ça consiste ? Zer da Auzapez izatea?

Tu as sûrement déjà entendu parler du Maire de ta commune... mais sais-tu vraiment ce qu'il fait ? On t'explique tout avec des questions et des réponses !

### Le Maire, c'est qui ?

#### Auzapeza, nor da?

Le Maire est une personne élue par les habitants de la commune. L'élection a eu lieu le 15 mars 2026. Cela veut dire que les adultes votent pour choisir quelqu'un qui va s'occuper de la ville ou du village. À Villefranque, le Maire est Marc SAINT-ESTEVEN depuis 2020.

### Est-ce que le Maire peut décider de tout ?

#### Auzapezak denetaz erabaki dezakea?

Pas tout seul ! Avec le conseil municipal, il doit respecter les lois de la France et écouter les besoins des habitants.

### Est-ce que le Maire travaille seul ?

#### Auzapeza bakarrik ari ote da lanean?

Non ! Il est entouré d'adjoints et de conseillers municipaux. Ensemble, ils discutent et prennent des décisions importantes pour la commune.

### Que fait le Maire toute la journée ?

#### Zer egiten du Auzapezak egun osoan?

Le Maire a beaucoup de missions ! Par exemple :

- Il organise la vie dans la commune (écoles, parcs, routes...)
- Il veille à la sécurité des habitants
- Il prend des décisions pour améliorer la vie de tous
- Il travaille avec une équipe appelée le conseil municipal.



## Pourquoi le Maire porte une écharpe bleu-blanc-rouge ?

**Zergatik janzten du Auzapezak xarpa urdin-zuri-gorria?**

Le Maire porte une écharpe tricolore pour montrer qu'il représente la République française. Les couleurs bleu, blanc, rouge sont celles du drapeau de la France. Elles symbolisent les valeurs du pays : la liberté, l'égalité et la fraternité.

## À quoi sert cette écharpe ?

**Zerendako da xarpa hori?**

Ce n'est pas juste pour faire joli ! L'écharpe sert à montrer que le Maire est en train d'exercer ses fonctions officielles, par exemple :

- lors des mariages
- pendant les cérémonies (commémorations, fêtes...)



## Peut-on devenir Maire quand on est enfant ?

**Haur bat Auzapez bilaka daitekea?**

Pas encore ! Il faut être adulte pour se présenter aux élections. Mais tu peux déjà apprendre, donner ton avis et participer à des projets comme le conseil municipal des jeunes.

## As-tu déjà vu une femme avec un bonnet rouge dans une mairie ?

**Jadanik ikusi duzua emazte bat buruko gorri bat soinean Herriko Etxe batean?**

C'est **Marianne** !

Elle est un symbole très important en France. Elle représente :

- la liberté
- l'égalité
- la fraternité

Son bonnet s'appelle un bonnet phrygien. C'est un symbole de liberté depuis très longtemps.

# À toi de jouer !

## Et si tu dessinais ta propre Marianne du futur ?

- Son visage (sérieux, souriant, courageux...)
- Son bonnet (classique ou revisité ?)
- Les symboles qu'elle pourrait porter (paix, nature, solidarité...)
- Tu peux même lui donner un super-pouvoir pour aider les citoyens !

Amuse-toi et n'oublie pas de l'envoyer à la Mairie :  
[pole-ressources@villefranque.fr](mailto:pole-ressources@villefranque.fr)

# La gazette d'Oihan Bazter

## Bonjour les Milafrangars !

**Le printemps est enfin là ! Les oiseaux chantent, le ciel est bleu... bref, on sort doucement d'hibernation. Bon, d'accord, on n'a pas fait que dormir. Vous commencez à nous connaître : on aime les bonnes choses... et surtout les partager !**

### La galette des rois

Épiphanie oblige, nous avons partagé la galette. Cette année, pas de roi chez nous, mais une reine ! Une vraie Milafrangarde, née à Villefranque, avec du caractère et un solide sens de l'humour : KAXU ! Vous voyez de qui il s'agit, n'est-ce pas ?

### Le plaisir de bricoler ensemble

Pendant plusieurs mois, les enfants de l'école privée ont confectionné colliers, pompons, bracelets brésiliens, cadres... de vraies petites merveilles ! L'objectif ? Organiser un marché artisanal pour financer leurs sorties scolaires.

Quand on nous a demandé un coup de main, on a répondu : « Présents, maîtresse ! » Et bien sûr, nous sommes venus au marché. Franchement, qu'est-ce qu'ils sont chouettes... et qu'est-ce qu'ils nous font rire !

### Petit-déjeuner salé

Les maternelles du Sacré-Cœur nous ont invités à un petit-déjeuner salé. Les choupinets cuistots ont assuré, et leurs mini-serveurs nous ont accueillis avec un sourire craquant. On s'est régalés... autant dans l'assiette que dans le cœur !

### Raclette en communauté ADAPA

Comme chaque année, nous avons participé à notre (très sérieux) séminaire raclette. Au programme : performance dans l'art de faire fondre le fromage sur de belles pommes de terre, sans oublier la charcuterie. Un moment presque spirituel... On prie déjà pour la prochaine édition

### Manger mieux, bouger plus (ou essayer !)

À l'issue de ces activités, il est apparu pertinent de rétablir un certain équilibre...

Dans cette dynamique, l'infirmière du dispositif ASALEE est intervenue sur une matinée, pour animer un atelier dédié à l'alimentation équilibrée. Grâce à des explications claires et des méthodes pédagogiques ludiques, nous avons pu mieux



appréhender les principes d'une alimentation saine.

Cette journée a également été enrichie par l'intervention de l'association Siel Bleu, qui propose des activités physiques adaptées à la Résidence tous les jeudis. Leur action de sensibilisation, menée le même jour, a permis de mettre en lumière les bienfaits de l'activité physique sur la santé, en complément des apports nutritionnels abordés lors de l'atelier du matin.

### Les crêpes (oups...)

Suite à l'atelier « Manger mieux », avec les élèves de CM1 de l'école publique, nous avons relevé le défi en préparant des crêpes... avec modération sur le sucre.

Mission (presque) accomplie : un moment convivial, gourmand, et fidèle — ou presque — aux bons conseils donnés.

### Hier, aujourd'hui et demain

Avec les CM2 de l'école publique, nous avons préparé une exposition autour du passé, du présent et du futur.

- Les enfants imaginent Villefranque en 2050
  - Nous, les seniors, avons partagé nos souvenirs (et quelques conseils)
  - Et les adultes pourront s'exprimer sur le présent
  - Le tout sera accompagné de photos et de vidéos. Un beau projet intergénérationnel comme on les aime !
- Et entre nous... on a adoré passer du temps avec ces petits monstres adorables

### Venez nous rejoindre !

Et si vous veniez partager tout ça avec nous ? Oihan Bazter est ouvert à tous, alors n'hésitez pas à pousser la porte ! Les ateliers mémoire d'Andréa sont là pour faire travailler vos méninges dans la bonne humeur, tous les vendredis de 15h à 16h (promis, ça chauffe... mais en s'amusant !).

Et pour les plus sportifs — ou ceux qui veulent le devenir doucement — notre coach vous attend le mercredi de 10h à 11h pour bouger ensemble.

Franchement, ça nous ferait très plaisir de vous voir... et en plus, c'est gratuit ! Alors aucune excuse, venez essayer ! Voilà, nos aventures s'achèvent... pour mieux continuer !

À très bientôt pour le prochain numéro, on a encore plein de choses à vous raconter !

# Méli-mélo de fraîcheur

l'assiette printanière qui réveille les papilles



Chers milafrangars,

Le printemps s'installe doucement, les journées s'allongent et l'envie de fraîcheur revient dans nos assiettes. C'est le moment idéal pour cuisiner des plats simples, colorés et pleins de légèreté. Aujourd'hui, je vous propose un méli-mélo de fraîcheur : une assiette gourmande et équilibrée, composée de tomates farcies, d'œufs durs et de petites garnitures printanières. Une recette facile à réaliser, mais qui fait toujours son effet !

## Les Ingrédients

Pour 2 personnes :

- 2 belles tomates rondes
- 2 œufs
- 1 boîte de crabe (ou thon ou crevettes selon vos envies)
- 1 citron
- 1 jaune d'œuf
- 1 cuillère à café de moutarde
- Huile neutre
- Sel, poivre
- Ciboulette ou persil frais
- Quelques feuilles de laitue
- Radis et asperges (facultatif)
- Fromage blanc (pour une version plus légère)

## La préparation pas à pas

### Des œufs durs parfaits

Commencez par cuire les œufs dans une eau bouillante pendant 9 minutes. Une fois refroidis, écalez-les et coupez-les en deux dans le sens de la longueur.

### Des tomates prêtes à être garnies

Coupez délicatement le chapeau des tomates, puis évidez-les à l'aide d'une petite cuillère. Retournez-les pour les laisser dégorger quelques minutes. Pendant ce temps, égouttez soigneusement le crabe (ou le thon / les crevettes).

### Une mayonnaise citronnée maison

Dans un récipient à bords hauts, déposez le jaune d'œuf et la moutarde. Salez, poivrez, puis commencez à fouetter. Versez l'huile très progressivement tout en fouettant énergiquement jusqu'à obtenir une belle texture onctueuse. Incorporez ensuite le jus de citron petit à petit pour apporter fraîcheur et acidité.

→ Astuce : tous les ingrédients doivent être à température ambiante pour réussir votre mayonnaise.

### La version légère

Pour une alternative plus légère, mélangez simplement du fromage blanc avec du jus de citron, de la ciboulette ou du persil du sel et du poivre. Résultat : une sauce fraîche et aérienne.

### La garniture

Mélangez le crabe avec une cuillère de mayonnaise (ou de sauce légère). Vous pouvez aussi préparer une variante au thon en ajoutant des herbes fraîches ciselées comme de la ciboulette ou du persil. Garnissez les tomates, puis replacez leur chapeau.

### Le dressage : simple et élégant

Disposez quelques feuilles de laitue dans chaque assiette. Ajoutez la tomate farcie, les demi-œufs, puis

parsemez de radis croquants et d'asperges si vous en avez. Terminez avec une touche de sauce et quelques herbes fraîches pour sublimer le tout.

### En conclusion

Ce méli-mélo de fraîcheur est une ode au printemps : un plat léger, coloré et personnalisable selon vos envies. Idéal pour un déjeuner ensoleillé ou une entrée pleine de délicatesse.



Rencontre

## Charlotte Salzard globe-trotteuse

Je m'appelle Charlotte Salzard, j'ai 17 ans et je suis en première générale. J'ai toujours rêvé de faire un échange à l'étranger, et l'été dernier, j'ai réalisé ce rêve en partant deux mois et demi au Canada avec l'association Let's Go Échange.

Cette expérience a été très enrichissante : j'ai amélioré mon anglais, fait de belles rencontres, découvert de nouveaux plats, des paysages magnifiques et un mode de vie différent. L'association nous accompagne à chaque étape, du choix du correspondant jusqu'à son accueil en France.

Malgré un retard dû à une grève aérienne, je suis arrivée en Colombie-Britannique une semaine plus tard. J'ai vécu à Vernon, chez ma correspondante Scout, et commencé par une semaine de vacances au bord d'un lac avec ses grands-parents, entre bateau, paddle, camping et découverte des fameux s'mores.

J'ai ensuite intégré la Seaton Secondary School. Le système canadien fonctionne par semestres avec quatre matières au choix : j'ai suivi littérature, histoire, cuisine et yoga. Les cours finissent à 15h, laissant du temps pour des activités. Après les cours, je sortais souvent avec mes amis dans les cafés, au centre commercial ou au lac, et assistais aux matchs de football américain et de hockey.

À Thanksgiving, j'ai participé à la préparation du repas traditionnel, et mon séjour s'est terminé par Halloween, célébré au lycée avec une semaine d'animations et une soirée costumée.

“

**Cette aventure a été une expérience unique, riche en découvertes et en souvenirs inoubliables... sans oublier le sirop d'érable ! J'espère pouvoir y retourner un jour. Merci à Julia et à l'association pour cette belle expérience.**

”





Rencontre

## À Villefranque, ils ont choisi d'accueillir leur bébé à la maison

**Valentin, né à la maison : 30 heures  
d'amour, de confiance et d'émotions**

**Lucie Durand, 37 ans, et Laurent Cledon, 36 ans,  
vivent à Villefranque depuis deux années. Tous deux  
originaires du Pays Basque intérieur, ils viennent  
d'accueillir leur premier enfant, Valentin,  
né le 3 mars... à la maison.**

Un accouchement à domicile  
mûrement réfléchi, préparé avec  
soin et accompagné par une  
sage-femme expérimentée.

« *Au départ, c'était surtout mon  
envie* », raconte Lucie.

« *Quand on entend  
"accouchement à domicile", ça  
peut faire peur parce qu'on ne  
connaît pas* », reconnaît Laurent,  
hésitant mais vite rassuré.

Pendant plusieurs semaines, le  
couple prépare l'arrivée de son  
bébé : kit de naissance, piscine  
chauffée installée dans le salon,  
rendez-vous réguliers avec la  
sage-femme... et le plan B avec la  
maternité de Bayonne au besoin.

« *Tout est extrêmement cadré* »,  
insiste Lucie. « *Au moindre voyant  
orange ou rouge, c'est direction  
l'hôpital.* »

**Trois semaines d'avance...  
et un grand coup  
d'accélérateur**

Passage aux urgences,  
confirmation : le travail peut  
démarrer dans les heures ou les  
jours qui suivent, soutenus et  
rassurés par leur accompagnante  
Alicia De Mingo.

En quelques heures,  
l'appartement est réorganisé.  
Et le plus drôle, c'est qu'ils  
maintiennent malgré tout... leur  
séance photo grossesse prévue le  
jour même !

**Trente heures  
hors du temps**

« *C'était intense, mais je n'avais  
plus vraiment de notion du  
temps* », raconte Lucie. « *Le  
corps détient des facultés  
incroyables.* »

Laurent, lui, découvre la puissance  
de cet accompagnement.

« *J'étais impressionné par sa  
capacité à gérer la douleur... et  
aussi par le calme de la sage-  
femme. Elle apportait une vraie  
sécurité et de la douceur.* »

Lorsque Valentin naît enfin,  
le couple vit un moment  
suspendu dans le temps... Ils  
ne connaissaient pas le sexe  
du bébé avant la naissance et  
découvrent, dans l'euphorie, qu'il  
s'agit d'un petit garçon. « *Il y a  
eu énormément d'émotions* »,  
sourient-ils.



**Une expérience intense...  
mais sereine**

Après la naissance, plusieurs  
sage-femmes se relaient pendant  
quelques jours pour assurer le  
suivi médical du bébé et de la  
maman.

« *On n'a jamais eu le sentiment  
d'être seuls* », explique Laurent.

Aujourd'hui, les jeunes parents  
gardent surtout le souvenir d'une  
naissance vécue pleinement.

« *On est allés au bout de notre  
projet et on est heureux de l'avoir  
vécu ainsi.* »

Dans leur ancienne étable  
rénovée de Mendiburua, devenue  
un nid familial, Lucie et Laurent  
savourent désormais leur nouvelle  
vie à trois... avec un petit Valentin  
déjà très paisible.

# École publique

## Cross Nivadour

Le mardi 24 mars, à partir de 9h30, le lac d'Arbéou à Lahonce a vibré au rythme des foulées et des encouragements lors du Cross des écoles, un événement sportif et fédérateur qui a rassemblé les élèves de l'école publique de Villefranque et des deux écoles publiques de Saint-Pierre d'Irube, du CP au CM2. Cette manifestation est organisée par le pôle Nive-Adour.

Ce rendez-vous sportif est une occasion unique pour les enfants de se retrouver autour d'un objectif commun : « courir ensemble ». Chaque élève a pu réaliser son contrat de course, entre 1000 m pour les CP et 2000 m pour les CM2, dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Ce cross s'inscrivait dans une séquence pédagogique intitulée « course longue », préparée depuis plusieurs semaines par les enseignants. Les élèves ont ainsi pu s'entraîner, apprendre à gérer leur effort et à se dépasser.

L'événement a également été marqué par la présence nombreuse des familles, venues encourager les jeunes coureurs et partager leur enthousiasme. L'ambiance était à la fête, avec des parents fiers et des enfants ravis de se dépasser sous le regard bienveillant de leurs proches.

Au-delà de la performance sportive, ce cross des écoles a surtout été l'occasion de promouvoir les valeurs de solidarité, de respect et de partage. Bravo à tous les participants, aux organisateurs et aux familles pour leur engagement et leur enthousiasme !



## Cross des maternelles

Le vendredi 27 mars, vers 10h, les élèves de maternelle, qui ne voulaient pas être en reste par rapport à leurs homologues de l'élémentaire, se sont dépassés lors de leur cross des maternelles autour du stade attenant à l'école. Trois distances différentes ont ainsi été parcourues en fonction de la classe d'âge des enfants. Ces petits sportifs n'ont rien lâché et ont été au bout de leur engagement personnel, chacun livrant une performance admirable. Pour cet événement, les familles qui se sont déplacées ont pu encourager et soutenir leur enfant, avec beaucoup de fierté pour l'accomplissement de ce défi sportif. Bravo à tous ces participants pour cet exploit sportif !



## Rencontres intergénérationnelles

Les élèves de CM1/CM2 ont participé à des échanges intergénérationnels avec des résidents de la maison d'autonomie Oihan Bazter, en plusieurs temps. Une première après-midi autour du monde d'avant et du monde du futur. Une deuxième après-midi a permis aux élèves d'imaginer, de se projeter sur leur avenir. Puis une dernière rencontre pour finaliser le projet. Une valorisation de ces échanges est prévue le jeudi 30 avril, en fin d'après-midi, à la Maison pour Tous, afin que les parents puissent apprécier le résultat de ces rencontres. Ces échanges ont été fortement appréciés par les élèves qui ont hâte de retrouver les résidents pour d'autres activités !

# École Sacré-Cœur

## Un petit déjeuner à l'école Sacré-Cœur

Après avoir travaillé sur le thème de la nourriture,  
nous avons lancé une invitation aux résidents  
d'Oihan Bazter pour un petit-déjeuner.

Du café au lait et des tartines ?

Non, pas assez original....

Alors, pourquoi pas un breakfast ?

Et nous voilà partis pour cuisiner  
des haricots blancs de bon matin,  
battre des œufs et griller du bacon...



Trop heureux, les enfants et  
les aînés se sont régalez de  
ces plats originaux ! Et quel  
bonheur de prendre part  
à la cuisine, au service, au  
nettoyage et à la vaisselle...

Un grand moment de  
convivialité et de partage !



# 2026 : un budget prudent et maîtrisé

Le 14 avril 2026, le Conseil municipal a voté le budget prévisionnel de la commune. C'est une étape essentielle dans la gestion locale : un budget géré avec exigence et vigilance. Un équilibre entre prudence financière et continuité des investissements maîtrisés.

## Investissement sous contrôle

Un chantier emblématique en 2025 avec la rénovation de la mairie et des soldes de subventions à recevoir en 2026. Une continuité avec 2 nouveaux programmes d'investissement : la végétalisation de la cour d'école et l'aménagement paysager de Mendiburua.



↑ Aménagement paysager de Mendiburua

## Une gestion rigoureuse et maîtrisée

Dans un contexte national et international très incertain, ce budget 2026 a été bâti avec prudence. Le fonctionnement reste sous surveillance constante notamment avec la forte hausse des matières premières (fournitures, électricité, gaz, alimentation...). La masse salariale est stable mais elle subit aussi des augmentations de charges (cotisations). Elle repose sur une gestion optimisée des postes de travail nécessaires au bon fonctionnement de nos services.



↑ Projet de végétalisation de la cour de l'école publique

## Un nouveau mandat débuté sous le signe de la clairvoyance



“ Afin de pouvoir réaliser et poursuivre nos investissements, de maintenir un haut niveau de service aux Milafrangars et face à la baisse constante des dotations de l'État, nous avons décidé d'augmenter de manière contenue nos taux de fiscalité de 3%. Notre ratio de désendettement est également maîtrisé avec 3,86 années quand le seuil d'alerte est à 12 ans.

JM ESCAPIL-INCHAUSPE  
Adjoint aux finances



# LE BUDGET

En quelques...

# CHIFFRES

## Répartition Budget Général de fonctionnement

**2 763 769.77 €**

### Dépenses

**28%**

**de charges  
à caractère  
général**

(achat repas cantine,  
fournitures scolaires,  
carburant, produits  
entretien, électricité, eau,  
petit équipement, entretien  
réparations, maintenance...)

**36%**

**de charges  
de personnel**

**13,5%**

**autres charges  
de gestion  
courante**

### Recettes

**48%**

**impositions  
directes**

**11%**

**produits  
de services**

**24,5%**

**Impôts et taxes**



**Cadre de vie  
et environnement**

**253 000 €**

**150 000 €**

**Aménagement  
paysager Mendiburua**

Préservation d'un lieu unique,  
une volonté d'offrir aux  
Milafrangers un espace  
naturel d'exception avec  
une vue imprenable.



**95 000 €**

**Végétalisation  
cour école**

**> 75 000€**

Travaux

**> 20 000€**

Maîtrise d'oeuvre

## Les priorités d'investissement 2026



**Voirie et  
sécurisation**

**199 738 €**



**Patrimoine**

**83 000 €**

**> Création de 9 caveaux paysagers**

**> Reprise d'anciennes concessions**  
(Cimetière Saint Jean Baptiste)

**Travaux création  
de 9 caveaux  
au cimetière paysager  
39 840 € TTC**



## Photovoltaïque sur le toit de Bellevue

Ce projet a été mené par I-Ener, société coopérative d'intérêt collectif, avec comme mission de développer les énergies durables sur le Pays Basque.

La centrale solaire citoyenne de Bellevue ce sont :

- 80 panneaux 450 WC sur 160 m<sup>2</sup> couverts
- Puissance totale 36 K WC, permettant d'éviter l'équivalent de 19 T de CO<sub>2</sub> par an et produisant 40 000 K WH par an soit la consommation de 10 foyers.

**WC : Watt crête**

**K WC : Kilo Watt crête**

**K WH : Kilo Watt heure**



## Travaux voirie

**Travaux Larrepunta  
→ 60 000 € TTC**

**AVANT**



**APRÈS**



**AVANT**



**APRÈS**



**Travaux Munukenea  
→ 27 000 € TTC**

## Quoi de neuf dans nos services ?

### Formation de nos agents des écoles : le 22 et 29 avril 2026

2 jours très dynamiques autour d'un formateur impliqué pour les conseiller et leur donner des clés dans les problématiques du quotidien !



AVANT



### Ouverture de la Guinguette à Villefranque

Pour le plaisir de tous !  
Merci aux agents des services techniques pour la réalisation de la dalle en béton.



APRÈS



**Extraits du conseil municipal  
du 27 janvier 2026**

Ordre du jour:

0/ Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025 et élection du secrétaire de séance.

1/ Attribution d'une subvention exceptionnelle – Club Adour Plaisance Lahonce

2/ Taux de promotion avancement de grade 2026 – taux 100 %

3/ Contrat de progrès 2025-2029 de la commune de Villefranque

4/ Organisation du temps scolaire – Renouvellement dérogation

5/ Service GRALL : convention d'utilisation du service mis à disposition gratuitement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

6/ Adhésion au service commun mutualisé de la communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement à la mise à jour de l'adressage et signature de la convention.

7/ Régularisation foncière chemin Hargin Karrika – Indivision LETOILE/ FAGUIER

8/ Signature d'une convention de passage sur des terrains communaux avec M Thierry Derros

9/ Modalités de la concertation – Zones d'accélération des énergies renouvelables

10/ Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal.

**1/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club Adour Plaisance**

Grâce à un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et l'association Club Adour Plaisance, gérant le club de voile de Lahonce, les enfants scolarisés en école élémentaire sur le territoire du pôle Nive-Adour bénéficient d'un cycle voile durant leur scolarité, organisée sous la responsabilité de l'Education nationale, est encadrée par un éducateur sportif (ETAPS) de la Communauté d'Agglomération, rattaché au pôle Nive-Adour.

L'association Club Adour Plaisance met ses locaux et équipements à disposition des écoles et de la CAPB pour permettre la réalisation de l'activité voile, contribuant ainsi à une mission d'intérêt général. Elle souhaite procéder au renouvellement de 10 bateaux Optimist utilisés dans le cadre de l'activité voile scolaire, les bateaux actuels étant vétustes et nécessitant d'être remplacés pour garantir la sécurité des usagers.

Le budget d'acquisition des bateaux s'élève à 14 590 € HT.

La communauté d'Agglomération a validé l'attribution d'une subvention correspondant à 80 % du montant soit 11 672 € HT. En signe de solidarité, les communes du pôle Nive-Adour ont souhaité contribuer au financement du renouvellement de ces équipements, en attribuant chacune une subvention exceptionnelle de 400 €.

Mme Larroudé ajoute qu'en revanche, la démarche de recrutement d'un animateur voile par la Communauté d'Agglomération ne parvient pas à aboutir, malgré les nombreuses relances d'appels à candidature.

**3/ Contrat de progrès 2025-2029**

Le 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque adoptait son projet de politique linguistique communautaire en faveur de la langue basque, dans lequel elle fixait comme objectif de structurer une offre bilingue dans les services à la population portés par le bloc communal, devenant de fait, le seul organisme public en charge du pilotage du dispositif d'appui aux politiques communales.

Ainsi, dans le prolongement de cette décision, les conseils communautaires du 14 décembre 2019 et du 19 décembre 2020, ont harmonisé les règles de financement pour l'appui aux communes, décidant notamment d'intervenir à hauteur de 50% du coût des contrats de progrès.

Dans le cadre des contrats de progrès, la Communauté d'Agglomération propose aux communes et aux syndicats de communes de les accompagner dans l'intégration progressive de la langue basque au sein de leurs services.

L'objectif est que la commune ou le syndicat puisse fonctionner de manière bilingue et autonome. Ils constitueront ainsi un véritable relais local pour la politique linguistique, en donnant aux habitants l'accès à une offre de services bilingues, et donc à la possibilité d'utiliser la langue basque au quotidien et dans un contexte de proximité.

Le principe de fonctionnement de ce dispositif est d'intégrer la langue basque dans les services identifiés comme prioritaires à la suite d'un diagnostic. Au terme de ce diagnostic, le service scolaire de Villefranque a été identifié comme prioritaire.

L'intégration de la langue basque suppose à la fois :

- De développer la compétence en langue basque des agents, notamment par la formation professionnelle ;
- D'intégrer la langue basque dans les supports de travail des services en ayant notamment recours à de la traduction ;
- De proposer chaque année des actions concrètes en langue basque dans le cadre d'un programme d'action (signalétique et affichage, projets en langue basque, etc...)

Le contrat de progrès se matérialise par :

- Une convention pluriannuelle fixant la liste des services prioritaires, des mesures à mettre en place, les engagements financiers des parties, la durée du contrat
- Des feuilles de route annuelles fixant les actions à réaliser dans l'année et les budgets annuels en lien.

Un comité de suivi composé de représentant de la commune ou du syndicat de communes, et de la Communauté d'Agglomération est constitué. Il est chargé du suivi du contrat de progrès et de l'élaboration des feuilles de route annuelles. Ces feuilles de route sont soumises à la décision du Conseil permanent de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. La présente convention est signée pour une durée de 5 ans, couvrant la période du 01/11/2025 au 31/12/2029.

**4/ Organisation du temps scolaire – Renouvellement dérogation**

Par courrier en date du 4 décembre 2025 les services Départementaux de l'Education nationale ont sollicité la municipalité, afin qu'elle se prononce sur la dérogation à l'organisation du temps scolaire de l'école publique dont elle bénéficie actuellement, dans la perspective de la rentrée scolaire 2026. En effet, la décision de dérogation précédente avait été accordée en 2023 pour une durée de 3 années au maximum, et expirera donc le 31 août 2026.

Aussi, en accord avec la Directrice de l'École Publique, la commune entend renouveler l'organisation actuelle, selon les horaires de classe ci-dessous :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
  - De 8h45 à 12h
  - De 14h à 16h45

Il est précisé que le transport scolaire pour l'école primaire ayant été supprimé à la rentrée 2026, il ne sera pas nécessaire de rendre compatible cette organisation avec les horaires de bus.

**5/ Service GRALL : convention d'utilisation du service mis à disposition gratuitement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire se sont dotées d'une commission intercommunale et commissions communales pour l'accessibilité.

Ces commissions ont pour rôle notamment de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L1112-1 du code des transports.

En parallèle, l'article 27 de la Loi LOM prévoit l'obligation pour toutes les collectivités ayant sur leur territoire au moins un point d'arrêt de transport en commun dit prioritaire, de collecter la donnée du cadre bâti et de la voirie autour des 200 m dudit point d'arrêt.

Le but de la collecte étant d'informer l'utilisateur, les élus du réseau CCA-CIA regroupant, la CAPB et les 15 communes de plus de 5000 habitants, ont posé la nécessité d'utiliser un outil numérique commun à tout le territoire et accessible à tous.

Sur proposition des services, le choix des élus du réseau CCA-CIA s'est porté sur l'application Grall produite par la société GLORYTECH qui permet

d'offrir à l'utilisateur un service d'informations géolocalisées. Ce choix a été motivé entre autres pour les raisons suivantes :

- L'application a fait l'objet durant 3 ans d'une expérimentation dans le cadre d'un partenariat CEREMA, Glorytech, CAPB. Le travail mené a permis à la société Glorytech d'obtenir une conformité totale au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité répondant ainsi pleinement aux attentes des associations de personnes en situation de handicap partie prenante du projet.
- L'application peut être commandée à la voix et ainsi faciliter sa prise en main par l'ensemble des usagers.
- Elle permet la traduction instantanée de tous les contenus texte dans plus de 64 langues dont le basque et le gascon.
- Elle est 100 % gratuite pour l'utilisateur et peut-être utilisée sans obligation de création de compte.
- Glorytech ne stocke, ni ne revend aucune donnée personnelle.
- L'application permet à l'utilisateur d'accéder à de l'information géolocalisée. Son utilisation est multi protocolaire (GPS, Bluetooth, QR-Code, QR-Light, NFC). Elle embarque tous types de contenu (texte, image, vidéo, audio, lien, fichiers).
- La polyvalence de l'application permet de répondre à une multitude de cas d'utilisation possibles par une collectivité (informer, alerter, animer...) en intérieur de bâtiment comme en extérieur.
- Le maître d'ouvrage est totalement autonome pour créer le point d'information GRALL et son contenu.
- La société Glorytech ambitionne un développement mondial.
- La société Glorytech compense l'impact carbone de sa solution par la plantation d'arbres pour chaque point d'information créé.

Les élus du réseau CCA-CIA soucieux de minimiser au maximum l'impact budgétaire de la mise en place d'un nouveau service, ont souhaité que soit étudiée une solution de mutualisation de l'abonnement GRALL.

Après étude, dans un souci de rationalisation, de bonne organisation des services et de solidarité, les élus du réseau CCA / CIA ont souhaité que les modalités d'acquisition et de mise à disposition du service GRALL s'établissent selon les principes suivants :

- La Communauté d'Agglomération acquiert le service GRALL et le met à disposition des communes du territoire ;
- Les frais annuels d'abonnement liés à l'utilisation du service GRALL sont répartis entre la Communauté d'Agglomération et les 15 communes de plus de 5 000 habitants (Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Ciboure, Cambo-les-Bains, Hasparren, Hendaye, Mouguerre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Pierre-d'Irube, Urrugne et Ustaritz), les 143 autres communes de moins de 5000 habitants pouvant disposer gratuitement de ce service.

Pour information, pour l'année 2025 la tranche d'abonnement souscrite représenterait un montant estimé à 19 000 € HT.

La répartition CAPB / Communes se fait selon le principe suivant

- Valeur de l'abonnement annuel estimé à 19 000 € HT
- Déduction quote-part fixe CAPB estimée à -13 000 € HT
- Soit un reste à répartir de 6 000 € HT, réparti à 70 % pour la CAPB et 30 % pour les communes de plus de 5000 habitants.

Au final, le prévisionnel serait le suivant :

- 17 200 € HT pour la CAPB,
- 1 800 € HT pour les communes de plus de 5000 habitants,
- Gratuit pour les communes de moins de 5000 habitants.

## 6/ Adhésion au service commun mutualisé de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement à la mise à jour de l'adressage et signature de la convention

### Préambule et contexte

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi 3DS) reconnaît la compétence des communes en matière d'adresse. Elle les oblige à dénommer les voies publiques comme privées ouvertes à la circulation, et à les numérotter. Cet adressage est défini au format standardisé Base Adresse Solace (BAL). La BAL de chaque commune vient alimenter la Base Adresse Nationale.

La définition et la tenue à jour de l'adressage est un enjeu majeur pour la bonne conduite des services et politiques publiques, mais également pour le quotidien des citoyens et entreprises du territoire. La BAN, base de référence en Open Data, a vocation à être utilisée par tous les utilisateurs d'adresse : secours, La Poste, organismes publics et entreprises privées, etc. En tenant à jour les adresses sur cette base unique de référence, l'objectif est de contribuer à la transparence et à la simplification des actes administratifs.

Consciente des enjeux de l'adressage, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé d'apporter son soutien aux Communes de son territoire, au travers d'un appui méthodologique et technique sur cette compétence communale.

En particulier, la Communauté d'Agglomération Pays Basque accompagne les communes qui l'ont souhaité dans l'élaboration et la diffusion de leur adresse au format Base Adresse Locale sur la Base Adresse Nationale.

Une grande majorité des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération a souhaité bénéficier de cet accompagnement. Au terme du chantier plus ou moins vaste et complexe au regard de l'historique de l'adressage et la taille de la commune, un premier adressage a été défini et diffusé.

La commune de Villefranque a diffusé ses adresses sur la BAN le 25 juin 2021.

Or l'adressage évoluant au fil des nouvelles constructions de voies et bâtis, une mise à jour rigoureuse et continue de l'adressage doit être conduite par la Commune, autorité compétente.

Afin d'accompagner les communes dans le suivi et l'actualisation des adressages, la Communauté d'Agglomération propose la création d'un service commun de mise à jour de l'adressage.

Ce service passe par la mise à disposition d'un outil financé et développé par le service Information Territoriale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et la mutualisation d'un agent dédié à l'accompagnement à l'adressage au travers d'un appui technique et méthodologique. La création de la mise à jour sur l'outil et sa diffusion seront assurées par un agent communal formé et accompagné.

### Les missions du service commun de Mise à jour de l'adressage :

Le service commun de mise à jour de l'adressage assure en continu l'accompagnement des communes à l'adressage par un appui méthodologique et technique comprenant :

- Expertise méthodologique :
  - Tenue à jour de la doctrine d'adressage établie ces dernières années et appliquée de manière harmonisée pour l'ensemble des communes accompagnées pour la création de la première version de l'adressage ; tenue à jour du guide méthodologique diffusé aux communes accompagnées au travers de la présente convention ; explicitation des règles et accompagnement sur l'usage des trois langues du territoire (français, basque, gascon) ;
  - veille nationale : suivi actif de l'évolution juridique et technique de l'adressage, position interlocuteur privilégié et reconnu par les différents acteurs nationaux ; participation aux réseaux techniques sur l'adressage avec les autres collectivités accompagnant les communes (retours d'expérience, bonnes pratiques, sollicitation d'experts)
- Expertise technique :
  - Garantie du bon fonctionnement de l'outil de mise à jour et du processus de diffusion sur la Base Adresse Nationale au travers de l'API de dépôt
  - Évolution technique de l'outil en fonction des besoins,
  - Dans la limite des possibilités techniques, contractuelles et financières, travail à l'interopérabilité de l'outil de mise à jour de l'adressage mis à disposition par la Communauté d'Agglomération avec les autres logiciels et outils utilisés par les communes reliés à la thématique de l'adressage (gestion des permis de construire notamment)
- Formation des communes et administration des comptes d'utilisateurs de l'outil (en continu et tenant compte des rotations de personnel dans les communes)
- Assistance technique et méthodologique en continu suite à la formation (système d'aide continu sur sollicitation des communes, création et enrichissement de guides, tutoriels, FAQ)
- Coordination de projet entre les acteurs de l'adressage (SDIS, DGFIP, Fibre64, service linguistique CAPB, utilisateurs de l'adresse en interne CAPB (collecte déchets, fiscalité, eau, ADS), communes entre elles pour l'harmonisation des voies intercommunales ou limitrophes)

Le pilotage du service commun reste du ressort du chef du service Information Territoriale en charge du projet adressage. Les communes sont les acteurs de la mise à jour, dans l'exercice de leur compétence.

Profitant de la prise en charge de l'administration des comptes utilisateurs et de formations à l'outil de mise à jour par l'agent mutualisé, la CAPB mettra à disposition gratuitement, pour les communes adhérentes, son outil standard de consultation du socle des données SIG communautaires, ainsi que des référentiels génériques (photos aériennes et satellites, fonds de plan, cadastre parcellaire).

Toute formation, accompagnement plus spécifique, édition ou intégration de données communales ne pourront être exercées ni par cet agent mutualisé. Ces prestations pourront être fournies dans un futur service

commun SIG plus global dont les contours restent à définir dans le cadre du schéma directeur de mutualisation.

### L'adhésion par conventionnement à partir du 1er janvier 2023

L'adhésion au service commun de mise à jour de l'adressage est payante pour les Communes à compter du 1er janvier 2023.

Un conventionnement est nécessaire pour acter de l'engagement mutuel de la Commune et de la Communauté d'Agglomération dans la tenue à jour de l'adressage.

La durée de la convention est indéterminée et peut être modifiée par voie d'avenant après validation de chaque partie. Chaque partie dispose du droit de résilier unilatéralement le contrat.

L'adhésion peut intervenir à tout moment à la demande de la Commune. La cotisation est annuelle et revue chaque année en fonction des évolutions des chiffres de population de la Commune en cas de changement de tranche.

Concernant les 12 communes du Pôle Sud Pays Basque qui bénéficient à ce jour d'un outil de mise à jour d'adressage compris dans leur service commun mutualisé SIG, la tarification tient compte de cette spécificité et est adaptée en conséquence. Elle ne comprend que l'aide méthodologique et la coordination de projet et est de 188 € ( commune de 2 000 à 4 999 habitants)

## 7/ Régularisation foncière chemin Hargin Karrika – indivision LETOILE/FAGUIER

Par délibération en date du 31 mai 2022, le Conseil Municipal avait décidé la régularisation des opérations de voirie réalisées dans les années 80, et ayant fait l'objet d'une enquête publique en 1988 sur les chemins Hargin Karrika et Biçarbelsenea.

L'acquisition de ces terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations, et évalués à 1€ du m², n'avaient alors pas donné lieu à la signature d'actes authentiques.

A la suite d'une réunion publique d'information organisée le 20 juillet 2021, la démarche de régularisation foncière a été engagée auprès de l'ensemble des propriétaires concernés.

Cependant, un oubli s'était glissé dans la liste des régularisations concernant l'indivision LETOILE / FAGUIER.

En plus de l'acquisition de 63 ca sur la parcelle AK 395 leur appartenant, il convenait également que la commune leur cède 15 ca de la parcelle communale cadastrée AK 334, sise chemin Hargin Karrika.

## 8/Signature d'une convention de passage sur un terrain communal avec M DERROS

Le Maire expose à l'assemblée que M Thierry DERROS souhaite traverser la parcelle communale cadastrée section AC n° 346 avec les engins agricoles lui appartenant, afin d'accéder les parcelles cadastrées AC 5, 23, 24, 26, 27, 442, 448, 450, 452, 492, 628 appartenant à Mme DERROS Madeleine née ROBERT.

La commune pourrait lui accorder ce droit de passage à titre gratuit, pour une durée indéterminée.

Ce droit de passage s'exercera sur la portion de voie telle que délimitée, de la parcelle communale cadastrée AC 346, conformément au plan et au projet de convention ci-joints. Il sera consenti à M DERROS sera strictement personnel, et uniquement à usage de circulation en vue d'accéder aux terrains listés précédemment.

## 9/ Modalités de la concertation – Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes étaient invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable avant la fin de l'année 2023.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

La loi du 10 mars 2023 prévoit une concertation avec les habitants mais ne précise pas les modalités de cette dernière. Néanmoins, une information sur le site internet de la commune et la mise à disposition d'un registre peuvent être envisagés.

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur les objectifs et les modalités d'organisation de la concertation publique concernant la définition des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelables.

### Les objectifs de la concertation

Informier le public sur les caractéristiques et attendus de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

Présenter le choix du zonage envisagé pour l'accueil de projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal et recueillir les avis.

La Commission Environnement, réunie le 10 décembre 2025 a émis des propositions qui ont été traduites sur le portail cartographique mis à disposition par l'Etat.

Les propositions de ZAER sont au nombre de 4 :

- GÉOTHERMIE : cette énergie pourrait être considérée à l'échelle de la totalité de la commune
- SOLAIRE THERMIQUE EN TOITURE : cette énergie pourrait être considérée à l'échelle de la totalité de la commune
- SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE : cette énergie pourrait être considérée à l'échelle de la totalité de la commune
- HYDROÉLECTRICITÉ : cette énergie pourrait être proposée tout au long de la Nive

### Les modalités de la concertation

Publication de la présente délibération sur le site de la mairie.

La concertation sera menée tout au long de la procédure conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Elle se déroulera du 16 février 2026 au 2 mars 2026 soit pendant une durée de 15 jours.

Un registre de concertation sera mis à la disposition du public pendant la durée de la concertation aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Ce registre permet à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses interrogations et ses remarques sur le sujet.

Les contributions des citoyens pourront être reçues à l'adresse mail suivante : [accueil@villefranque.fr](mailto:accueil@villefranque.fr) et par voie postale à MAIRIE DE VILLEFRANQUE, 65 Route de Saint-Pierre d'Irube, 64990 VILLEFRANQUE. Pendant la durée de la consultation sera mis à disposition du public un dossier présentant les différentes zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables et qui pourraient être définies sur le territoire communal.

 **Extraits du conseil municipal  
du 20 mars 2026**

Ordre du jour :

- 1/ Election du Maire et des adjoints
- 2/ Lecture de la charte de l'élu local
- 3/ Attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire
- 4/ Délégation du Conseil Municipal pour la réalisation des emprunts et autres opérations listées à l'alinéa 3° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 5/ Désignation des délégués au sein des structures intercommunales, organismes extérieurs divers et Centre Communal d'Action Sociale
- 6/ Création des commissions municipales et désignation de leurs membres
- 7/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 8/ Attribution des indemnités de fonction
- 9/ Attribution de l'exploitation d'une guinguette saisonnière en bord de Nive et signature d'une Convention d'Occupation du domaine public

## 1 - Election du Maire et des adjoints

M Marc SAINT-ESTEVEN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à six le nombre des adjoints au maire de la commune. Ont été proclamés adjoints :

|                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> Adjointe | Mme Patricia LARROUDÉ            |
| 2 <sup>ème</sup> Adjoint  | M. Joël BISAUTA                  |
| 3 <sup>ème</sup> Adjointe | Mme Nicole FOURMEAUX             |
| 4 <sup>ème</sup> Adjoint  | M. Bastien DUHALDE               |
| 5 <sup>ème</sup> Adjointe | Mme Nicole CABANE                |
| 6 <sup>ème</sup> Adjoint  | M. Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPÉ |

## 2 – Lecture de la charte de l'élu local

Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, indique que lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le maire donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-13 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Par ailleurs, le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux

## 3 – Attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire

M. Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, expose que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans des conditions prévues à l'article L.2122-23.

Afin de permettre une bonne administration de la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil que les attributions suivantes lui soient déléguées pour la durée du mandat :

- 1°- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2°- De fixer, dans la limite de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Les tarifs des repas à la cantine et des présences à la garderie sont exclus de la présente délégation ;
- 3° La délégation relative aux emprunts prévue au présent alinéa du CGCT fera l'objet d'une délibération spécifique au cours de cette séance du conseil municipal.

4°- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 216 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12°- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

13°- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°- D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, dans la limite de 800 000 € par préemption, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code à la condition que cette délégation soit effectuée en Zone d'Aménagement Différé au Profit de l'établissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL) dans la limite de ses compétences, au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou à un établissement public y ayant vocation ;

16°- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle pendant la durée du mandat et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17°- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

18°- De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Etablissement Public Foncier Local ;

19°- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20°- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum unitaire de 500 000 € ;

21°- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 200 000 € par préemption, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;

22°- D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil municipal ;

23°- De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24°- D'autoriser au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux Associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable, d'un montant inférieur à 50 €

Le maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions suivantes du conseil municipal. Ce compte rendu n'est pas accompagné d'un vote.

Les décisions prises par le maire en vertu des délégations ci-dessus sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Ces décisions doivent être signées personnellement par le Maire, néanmoins en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ces décisions

peuvent être signées par un Adjoint ou un conseiller municipal agissant par (sub)délégation du Maire.

Le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. Au fur et à mesure de la lecture des points proposés à délégation, M le Maire donne des exemples des réalités recouvertes par chaque délégation. Il précise également qu'en fonction de l'usage qui pourra être fait de ces délégations, le conseil municipal en sera informé à la séance suivante, lors de la présentation des décisions prises en vertu de ces délégations.

#### 4 - Délégation du conseil municipal au Maire pour la réalisation des emprunts et autres opérations

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article et notamment la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Le Maire indique que la circulaire du 25 juin 2010 précise que « les délégations insuffisamment précises, trop larges ou ne fixant pas de limites au champ des pouvoirs délégués, peuvent être sanctionnées par le juge administratif ». Il convient donc de préciser la stratégie d'endettement de la collectivité et les caractéristiques essentielles des contrats pouvant être souscrits à ce titre.

Le Maire précise qu'au 1er janvier 2026, l'encours de la dette de la Commune est de 1 414 833,17 €. Elle est ventilée comme suit :

- 100 % de dette en indice en zone euro à taux fixe ou taux variable simple (1-A)

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune de Villefranque, il est proposé au Conseil de donner au Maire délégation. Le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions du Conseil municipal.

M le Maire précise à l'attention du Conseil Municipal, qu'au regard de la situation financière de 2020, et malgré un emprunt de 1,2 M€ contracté en 2025, la différence d'encours de la dette n'est que de 450 K€ par rapport à 2020. Cela signifie que la commune avait déjà bien remboursé sa dette, avant de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation de l'extension-réhabilitation de la Mairie. Il ajoute que si un nouvel emprunt venait à être contracté durant ce mandat, il le serait en zone € obligatoirement.

Enfin, dans le cadre du PPI à venir, la stratégie d'endettement sera nécessairement travaillée.

#### 5/ Désignation des délégués au sein des structures intercommunales, des organismes extérieurs divers et au Centre communal d'action sociale

##### 5.1 - DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS DIVERS.

Le conseil municipal procède aux désignations :

| Désignation de la structure                                                              | Nom des élus désignés                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OGEC                                                                                     | Patricia LARROUDE, 1 <sup>ère</sup> adjointe                                                                                             |
| Conseil d'école de l'école publique                                                      | Marc SAINT-ESTEVEN, Maire et Patricia LARROUDE, 1 <sup>ère</sup> adjointe                                                                |
| Conseil d'administration d'Eliza-Hegi                                                    | <b>Membre d'honneur :</b><br>Marc SAINT-ESTEVEN, Maire.<br><b>Représentant de la commune :</b><br>Francis LAFARGUE, conseiller municipal |
| Correspondant défense                                                                    | Eve CHOUZENOUX, Conseillère municipale                                                                                                   |
| Membres de la sous-commission de sécurité d'arrondissement                               | Marc SAINT-ESTEVEN, Maire                                                                                                                |
| Référent Sécurité routière                                                               | Joël BISAUTA, 2 <sup>ème</sup> adjoint                                                                                                   |
| Comice agricole                                                                          | Marc SAINT-ESTEVEN, Maire<br><b>Représentant de la commune :</b><br>Beñat BARLEDUC, Conseiller municipal                                 |
| Référent Santé et Sécurité au travail dans les services communaux                        | Bastien DUHALDE, 4 <sup>ème</sup> adjoint                                                                                                |
| Responsable de traitement pour le règlement général sur la protection des données (RGPD) | Stéphanie ECHAIDE, conseillère municipale                                                                                                |

##### 5.2 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif obligatoire dans les communes de 1500 habitants et plus. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Il comprend, outre le maire qui en est le président de droit, en nombre égal :

- Entre 4 et 8 membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.
- Entre 4 et 8 membres nommés par le maire parmi des personnes non-membres du conseil municipal

Sont élus :  
Liste conduite par Marc SAINT-ESTEVEN :  
1. Patricia LARROUDÉ  
2. Francis LAFARGUE  
3. Elodie HAYET  
4. Elodie BONNARD  
5. Virginie DAMESTOY

Le Maire devra nommer 5 personnes extérieures au conseil municipal. Elles seront choisies par lui parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, à savoir :

- 1 ou 2 représentants des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les exclusions
- 1 ou 2 représentants des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (l'UDAF)
- 1 ou 2 représentants de retraités et de personnes âgées du département
- 1 ou 2 représentants des personnes handicapées du département
- Un appel à candidature sera lancé.

M le Maire explique certains des rôles qui sont attribués aux représentants désignés. Il précise notamment à Mme CHOUZENOUX le rôle du correspondant défense, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département pour les questions de défense. Il ajoute que ce rôle recouvre également une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense, et qu'il sera destinataire d'une information régulière de la part des autorités. Enfin, il insiste sur la nécessité de perpétuer le devoir de mémoire sur la commune au travers de cette mission.

Pour ce qui concerne le référent sécurité routière, il explique que l'Etat incite les collectivités à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité. Ce dernier est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

#### 7 - Élection des membres la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune sera amenée à passer des marchés publics pour la réalisation de travaux, la livraison de fournitures ou pour des prestations de services. Il indique qu'il convient d'élire les membres du conseil municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres (CAO) conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales.

La commune de Villefranque comportant moins de 3500 habitants, la Commission d'appel d'offres (CAO) doit comporter, en plus du Maire ou son représentant qui est Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Une seule liste est déposée.

|                  |                                |                                   |
|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Membre TITULAIRE | Bastien DUHALDE                | 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire |
| Membre TITULAIRE | Patricia LARROUDÉ              | 1 <sup>ère</sup> adjointe         |
| Membre TITULAIRE | Jean-Michel ESCAPIL-INCHAU SPE | 6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire |
| Membre SUPPLEANT | Benoît RABOUAM-BOURDIN         | Conseiller municipal              |
| Membre SUPPLEANT | Pierre MARTIARENA              | Conseiller municipal              |
| Membre SUPPLEANT | Peio SISTIAGUE                 | Conseiller municipal              |

#### 8 - Attribution des indemnités de fonction

Le Maire, Marc SAINT-ESTEVEN, fait savoir à l'assemblée que les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixées par les articles L 2123-20 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités de fonction allouées aux élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027) et calculées en fonction de la population totale résultant du dernier recensement. Le Maire rappelle que la Commune appartient à la strate démographique de 1000 à 3499 habitants. Il rappelle que le nombre d'adjoints a été fixé à 6 par délibération de ce jour.

#### L'enveloppe globale autorisée est la suivante :

Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027  
/an (valeur du point au 1<sup>er</sup> janvier 2026)  
Valeur : 49 326.29 €

| Strate démographique 1000 à 3499 habitants            | Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FP | Valeur de l'indemnité annuelle | Indemnité totale annuelle brute                  | Montant mensuel brut Maire et par adjoint |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Maire                                                 | 55.70%                                                                       | 27 474.74 €                    | 27 474.74 €                                      | 2 289.56 €                                |
| Adjoints                                              | 21.38%                                                                       | 10 545.96 €                    | 10 545.96 €*<br>6 adjoints élus =<br>63 275.76 € | 878.83 €                                  |
| Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser |                                                                              |                                | 90 750.50 €                                      |                                           |

L'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum. Toutefois, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Par ailleurs, l'article L.2123-24-1 du Code Général des collectivités territoriales autorise la Commune à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux, notamment ceux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe globale autorisée.

A ce titre, M. le Maire propose au Conseil municipal de verser une indemnité de fonction à une conseillère municipale au titre de sa délégation de fonction reçue du Maire, à savoir déléguée à la communication et au développement culturel.

Ainsi, Monsieur le Maire demande expressément au Conseil municipal de voter une indemnité du Maire à un montant inférieur au maximum autorisé. En outre, il propose au conseil municipal que l'indemnité des adjoints soit votée à un montant inférieur au maximum autorisé.

Ces deux décisions permettront de verser une indemnité de fonction à une conseillère municipale au titre de sa délégation sans dépasser le montant global des indemnités versées (enveloppe maximale indiquée ci-dessus).

| INDEMNITÉS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL |                                                          |                                 |                                  |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
|                                            | Taux voté par le Conseil municipal en % de l'indice 1027 | Montant de l'indemnité annuelle | Montant de l'indemnité mensuelle |
| Maire                                      | 50.83%                                                   | 25 072.55 €                     | 2 089.38 €                       |
| 6 Adjoints                                 | 19.02%                                                   | 9 381.86 €                      | 781.82 €                         |
| Conseillère municipale déléguée            | 19.02%                                                   | 9 381.86 €                      | 781.82 €                         |

## 9 - Attribution de l'exploitation d'une guinguette saisonnière en bord de Nive et signature d'une Convention d'Occupation du Domaine Public

Par délibération en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer un Appel à manifestation d'intérêt, afin que la guinguette puisse bénéficier d'un repreneur pour la saison 2026, considérant que l'exploitant précédent (Société Pasarela Guinguette) avait fait part de son souhait de mettre un terme de manière anticipée, à la convention d'occupation du domaine public dont il bénéficiait.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal avait validé les critères d'appréciation des offres.

Au terme de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt, trois candidatures ont été déposées dans les délais.

A l'issue de l'analyse des offres, c'est la proposition de la société ZUBIXKA qui s'est classée en tête, obtenant la note de 97.50/100.

## Extraits du conseil municipal du 14 avril 2026

- 1/ Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 2/ Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 3/ Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 4/ Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 5/ Budget Principal : Affectation des résultats 2025
- 6/ Budget Annexe « Cimetière » : Affectation des résultats 2025
- 7/ Budget Annexe « Multiple Rural » : Affectation des résultats 2025
- 8/ Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Affectation des résultats 2025
- 9/ Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2026
- 10/ Fiscalité Directe Locale : vote des taux d'imposition 2026
- 11/ Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Budget Primitif 2026
- 12/ Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Budget Primitif 2026
- 13/ Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Approbation du Budget Primitif 2026
- 14/ Attribution des subventions 2026 d'un montant inférieur à 23 000 €
- 15/ Attribution des subventions 2026 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires
- 16/ Attribution d'une avance remboursable du Budget Principal au Budget Annexe « Cimetière »
- 17/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs à la suite des élections municipales
- 18/ Désignation du représentant dans les instances de la SPL des Pyrénées-Atlantiques
- 19/ Dépôt d'une œuvre appartenant à la commune de Villefranque au Musée basque et de l'histoire de Bayonne
- 20 / Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal

## 18/ Désignation du représentant dans les instances de la SPL des Pyrénées-Atlantiques

La commune de Villefranque est actionnaire de la SPL des Pyrénées-Atlantiques, bien que sa part de capital ne lui permette pas d'être directement représentée au Conseil d'Administration, comportant 7 membres. En revanche, l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a instauré une structure dans laquelle sont regroupées toutes les collectivités locales pouvant prétendre à une représentation directe. Pour ce qui concerne la SPL des Pyrénées-Atlantiques, 58 collectivités sont membres de cette Assemblée Spéciale des Communes et de leurs groupements, laquelle dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration. Un Conseil d'Administration de la SPL doit se tenir fin avril 2026, ce qui implique que l'assemblée spéciale se réunisse préalablement au conseil. Les membres y désigneront leur représentant commun qui siègera au CA, et dont l'un assurera les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale.

Il est proposé au Conseil municipal de  
· désigner M Marc SAINT-ESTEVEN en qualité de délégué auprès de la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

## 19/ Dépôt d'une œuvre appartenant à la commune de Villefranque au Musée basque et de l'histoire de Bayonne

La commune de Villefranque est propriétaire d'un tableau peint par Marie GARAY, représentant deux deuillantes assises sous un porche d'église.

Ce tableau a vraisemblablement été légué ou donné à la commune à une date indéterminée. Avant les travaux de réfection-extension de la Mairie, ce tableau était accroché dans le bureau du Maire, mais les conditions de conservation en Mairie n'y sont pas optimales (variations de température, hygrométrie...) pour favoriser une bonne conservation de cette toile.

Aussi, après échanges avec le Musée Bonnat-Helleu, qui nous a dirigés vers le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, ce dernier disposant d'une collection dédiée à Marie GARAY et procédant actuellement à des acquisitions de cette peintre sur la thématique du deuil, il a été envisagé de confier en dépôt le tableau de la commune à ce Musée. La Directrice du Musée ainsi que la gestionnaire des collections se sont donc déplacées en Mairie afin d'expertiser l'état du tableau, qui s'est avéré tout à fait satisfaisant. Elles ont donc fait part d'un projet de contrat de dépôt à la commune, qu'il vous est proposé d'approuver. Dans le cadre de la présentation de cette œuvre au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, le cartel mentionnera spécifiquement que cette œuvre est propriété de la Commune de Villefranque.



## Mil'AMAP

### Manger local, sain et solidaire !

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de Villefranque

Une AMAP est une association locale qui met en relation directe des consommateurs et des producteurs agricoles du territoire. Les adhérents s'engagent sur une période donnée à acheter des produits à l'avance, ce qui assure aux producteurs un revenu stable et favorise une agriculture locale, paysanne et respectueuse de l'environnement, tout en supprimant les intermédiaires.

Mil'AMAP propose aux habitants de Villefranque et des communes alentour, de bénéficier de produits locaux via des contrats passés directement avec des producteurs engagés du Pays Basque.



#### Les contrats proposés

**Les légumes de Miren** - Villefranque  
**Les œufs de poule de Joana** - Ustaritz  
**Les caillés de brebis d'Allende** - Ustaritz  
**Le fromage de brebis d'Eduarne** - Armendaritz  
**Le fromage et lait de chèvre de Joana** - Ustaritz  
**Le miel de Sancos** - Villefranque  
**Le pain de Franck (Pitigona)** - St Pierre d'Irube  
**Le cidre et jus de pomme de Renaud** - La Bastide Clairence  
**Le poulet et porc de Mattéo** - Arraute  
**Les croquetas d'Amaya** - Villefranque  
**Les conserves d'Otsolarrean** - Ustaritz  
**Le vin de Martin** - À découvrir prochainement...

#### + d'infos

Si vous souhaitez nous rejoindre, rien de plus simple : choisissez l'un des contrats proposés dans la rubrique « Les contrats », contactez le ou la responsable concerné(e) ou venez à notre rencontre lors d'une distribution qui a lieu tous les mercredis, de 18h à 19h, sous le préau de la cantine de l'école publique, en présence des producteurs.

Rejoindre l'AMAP, c'est aussi adhérer à la charte des valeurs de l'Interamap, et participer à son fonctionnement. À bientôt !

Plus de détails sur ces différents contrats et plein d'autres informations sur le site de Mil'AMAP :

[milamap.jimdofree.com](http://milamap.jimdofree.com)



## APE de l'école publique

Cette année l'APE de l'école publique a organisé un loto. L'événement a bien fonctionné et nous tenons à remercier les parents de l'école ainsi que tous les villageois qui ont répondu présents ce jour-là et ont donc participé au financement des sorties scolaires des enfants.

**Nous préparons à présent les festivités de fin d'année scolaire qui auront lieu le samedi 20 juin pour le plus grand plaisir des enfants.**





## L'association unique des anciens combattants de Villefranque

### Une cérémonie pleine d'émotions

À l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le vendredi 5 décembre 2025, le sous-préfet de Bayonne, M. Mathieu Duhamel, nous a fait l'honneur de sa présence. Monsieur le sous-préfet a lu le message de madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants. Puis monsieur le sous-préfet, monsieur le Maire et Juliette Lamothe, notre président et Saint-Martin Goutenègre ont déposé une gerbe au pied de la stèle Pierre Arretche – Michel Pagola. Madame Kathy Elissabelar portait le drapeau de l'association en compagnie de monsieur Étienne Brément, porte-drapeau de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite.

À l'issue de cet hommage aux morts, l'assemblée s'est déplacée à la Maison pour Tous où monsieur le

sous-préfet a décoré de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en A.F.N., avec agrafe « ALGÉRIE » nos anciens d'Algérie présents, M. Etienne Dioné, M. Martin Dioné, M. Charles Elissabelar, M. Louis Escapil-Inchauspé, M. Saint-Martin Goutenègre, M. Martin Hiriart, M. Jean Hirigoyen et M. Bernard Larramendy.

À l'issue de cette cérémonie notre président, M. Daniel Larre, a remis à Mme Juliette Lamothe le mérite fédéral de la fédération nationale des prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (FNPG-CATM) pour son action au sein de notre association. Une belle collation de l'amitié a été ensuite offerte par la municipalité.

M. Jacques Chaudron, M. Marcel Dolhats, M. Louis Labat et M. Raymond Peytavin, ne pouvant être présents, ont reçu cette décoration dans les jours qui ont suivi.



## Bizi Berria à fond sur l'histoire et sur l'art

Suivant le cycle de conférences sur l'histoire des différents quartiers du village de Villefranque par Pierre ou de l'histoire des trois grands quartiers de Bayonne par Guy, notre printemps voit le lancement d'un atelier dessin-peinture coanimé par Elisabeth et Frédérique ; cet atelier se tient tous les samedis matin dans le local mis à la disposition de Bizi Berria par la Mairie au sein de la Maison pour Tous.

Nous planifions également fin avril des visites de groupe au Musée Bonnat-Helleu avec conférenciers pour bien découvrir ce merveilleux musée qualifié de « plus beau musée entre le Louvre et le Prado » par l'académicien français Pierre Rosenberg.

Enfin la dernière semaine du mois de mai, nous organisons un voyage à la recherche de l'histoire du royaume de Navarre avec visite de Pampelune (Iruña), de la capitale



Olite et de son merveilleux château du XV<sup>ème</sup> siècle, de Puente la Reina ville confluence des chemins européens de Saint Jacques de Compostelle, et enfin un retour par Roncevaux qui nous permettra de nous plonger dans son histoire, ses légendes et de visiter son monastère. Preuve de l'intérêt de nos adhérents, les inscriptions ont été closes en quelques heures après leur ouverture.

## L'association Haurzaina au service des tout-petits

L'association Haurzaina regroupe des assistantes maternelles engagées qui proposent des activités variées aux enfants accueillis, âgés de 3 mois à 3 ans. Leur objectif est de favoriser l'éveil, la socialisation et le bien-être des tout-petits au travers de moments ludiques et adaptés.

Plusieurs temps forts ont marqué ces derniers mois. En décembre, un spectacle sur le thème « Noël à Hawaï » a été offert aux enfants. Ce moment magique s'est clôturé par la venue du Père Noël, pour le plus grand bonheur des petits.

Le 13 janvier, les enfants ont participé à la galette des rois. À cette occasion, trois assistantes maternelles ont présenté un *kamishibai* qu'elles avaient créé. Les enfants, captivés par les histoires, ont ensuite partagé un goûter convivial.



Le 26 février, le carnaval a rassemblé enfants et professionnelles autour d'un défilé festif, suivi d'un spectacle adapté aux plus jeunes, qui a su capter toute leur attention.

Afin de financer ces projets, l'association organise des actions comme des lotos accompagnés de ventes de gâteaux. Ces initiatives permettent de proposer régulièrement des spectacles et animations de qualité.

Une chasse aux œufs a été organisée, ce qui a permis aux enfants de vivre un moment ludique en extérieur.

Depuis octobre, des séances mensuelles de gymnastique sont également proposées. À travers des parcours de motricité, les enfants développent leurs capacités tout en s'amusant.

Enfin, des rencontres régulières sont organisées en salle, permettant de proposer des activités motrices, sensorielles et manuelles.

L'association Haurzaina s'inscrit ainsi dans une dynamique bienveillante et active, au service du développement et de l'épanouissement des jeunes enfants.



## Club Eskulari

La saison arrive bientôt à son terme et nous pouvons être satisfaits de nos jeunes, tant pour leur assiduité aux entraînements que pour leur implication dans les diverses compétitions (tournoi en trinquet, Punpa Ttiki) malgré l'absence de résultats notables.

Le moment fort du printemps aura été la participation du club à la Korrika qui traversait Lahonce pour la première fois (*berriz ere ikusi dugu euskararen eta pilotaren lotura*) une preuve de plus du lien entre l'euskara et la pelote.

Comme chaque année nous allons proposer une initiation dans les programmes d'été des 4 centres de loisirs concernés par le club (Villefranque, Mouguerre, Briscous et Lahonce).

**Enfin retenez les dates du tournoi Elite Pro 2026 au trinquet de Villefranque : 1/2 finales le mercredi 30 septembre et finale le samedi 3 octobre.**



↑ Les jeunes du club portent fièrement le témoin de la Korrika avec le président du club Eric Cachenaud

# Culture

## Bibliothèque



### Conseils lecture

Ouvrage :

### Nous qui avons connu Solange

Marie Vareille

(Éditions Flammarion 2026)



Avec son écriture fluide, poétique mais parfois aussi tranchante, le dernier livre de Marie Vareille nous touche en plein cœur. À travers les histoires de Célestine, Solange et Jeanne, l'autrice rend hommage aux femmes de la France rurale du siècle dernier, dont les rêves ont souvent été mis de côté.

Un roman touchant et plein d'émotion, qui parle de liberté des femmes, de mémoires intergénérationnelles, de santé mentale et de tout ce que les générations précédentes nous laissent. Une totale réussite, un roman inoubliable.



### Nouveautés



## Horaires juillet et août

Du 6 au 10 juillet

Du 3 au 7 août :

Tous les jours 9h - 12h30 et 13h30 - 17h  
et le samedi de 10h - 11h30

Les autres semaines :

Mercredi : 17h - 18h30

Vendredi : 17h - 18h30

Samedi : 10h - 11h30



### Tableau de Marie Garay

La commune de Villefranque est propriétaire d'un tableau signé de Marie GARAY, représentant deux deuilantes assises sous un porche d'église. Ce tableau a vraisemblablement été légué ou donné à la commune à une date indéterminée.

Les conditions de conservation en mairie n'étant pas optimales (variations de température, hygrométrie...) il a été proposé de le confier en dépôt au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, d'autant que cet établissement dispose d'une collection dédiée à Marie GARAY et procède actuellement à des acquisitions de cette peintre locale.

Dans le cadre de sa présentation au Musée, le cartel fera mention de la propriété de cette œuvre par la Commune de Villefranque.



# L'agenda Agenda

Juin  
→ Octobre

**6 JUIN**

Fête de l'école Sacré-Cœur

**14 JUIN**

Milafrangan gaindi

**20 JUIN**

Fête de l'école publique

**22 JUIN**

Conférence « Mon premier téléphone portable »  
organisée par la CAPB,  
salle Ursuia, 18h30

**9 AOÛT**

Kantaldi caritatif  
"Bost Axola"  
17h, église de Villefranque  
Association Handi Triathlon

**27-30 AOÛT**

Fêtes de Villefranque



**1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**

Rentrée scolaire  
et Café parents



**6 SEPTEMBRE**

Repas des chasseurs

**26 SEPTEMBRE**

Repas des villageois

**30 SEPTEMBRE - 4 OCTOBRE**

Tournoi Eskulari

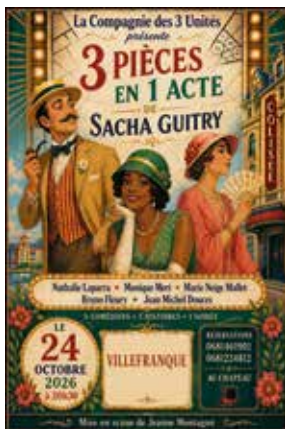
**10 OCTOBRE**

Milafranga en rose



**24 OCTOBRE**

Théâtre "3 pièces en 1 acte "



**Bus des fêtes  
de Bayonne**



**Réseau de jour** > de 5h30 à 20h30

La ligne **23** permettra de rejoindre la Place des Basques toutes les 60 minutes du mercredi au dimanche depuis l'ensemble des arrêts desservis par cette ligne tout au long de l'année.

**Réseau de nuit** > de 20h30 à 4h

La ligne **J** desservira les arrêts: Villefranque École, Villefranque Bourg, Arguizabal et Quartier Bas :

- à l'aller (entre 20h30 et 23h) : un bus toutes les 30 minutes depuis Villefranque école
- au retour (entre 20h30 et 4h du mercredi au samedi et 3h le dimanche) : un bus toutes les 30 minutes jusqu'à 22h et toutes les 20 minutes au départ de la place des Basques.

Pendant les fêtes, l'éclairage public restera allumé la nuit pour garantir la sécurité des piétons.



Pour éviter les longues files d'attente, pensez à acheter votre titre de transport à l'avance. Liste des points de vente sur [txiktxak.fr](http://txiktxak.fr)

## Le carnet Karneta

### NAISSANCES

#### MARS

- CLEDON DURAND Valentin
- BOLAND Jules
- LASCARAY Pauline

#### AVRIL

- ELISSALDE Xan

#### MAI

- GARAT Nino
- CASTAGNET Valentine

### MARIAGES

#### MARS

- BOLAND Sancos et DICKINSON Tessa

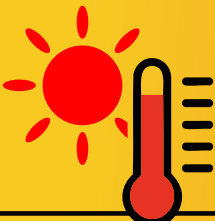
#### MAI

- DARRITCHON Henri-Xavier et LARRAIN Eliane

### DÉCÈS

#### MARS

- SAINT-ESTEVEN Jean-Baptiste
- DOLHATS Marcel
- CARRÉ Michel

|                                                                                  |                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|  | <b>PLAN CANICULE</b>                                 |
|                                                                                  | INSCRIPTION AU REGISTRE<br>DES PERSONNES VULNÉRABLES |

## INFORMATIONS DEMANDEUR

**Demande formulée par :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS DE LA PERSONNE À INSCRIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Merci de transmettre votre demande d'inscription au  
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villefranque (Mairie)**

villefranque.fr



### Horaires de tonte



#### ➔ JOURS OUVRABLES :

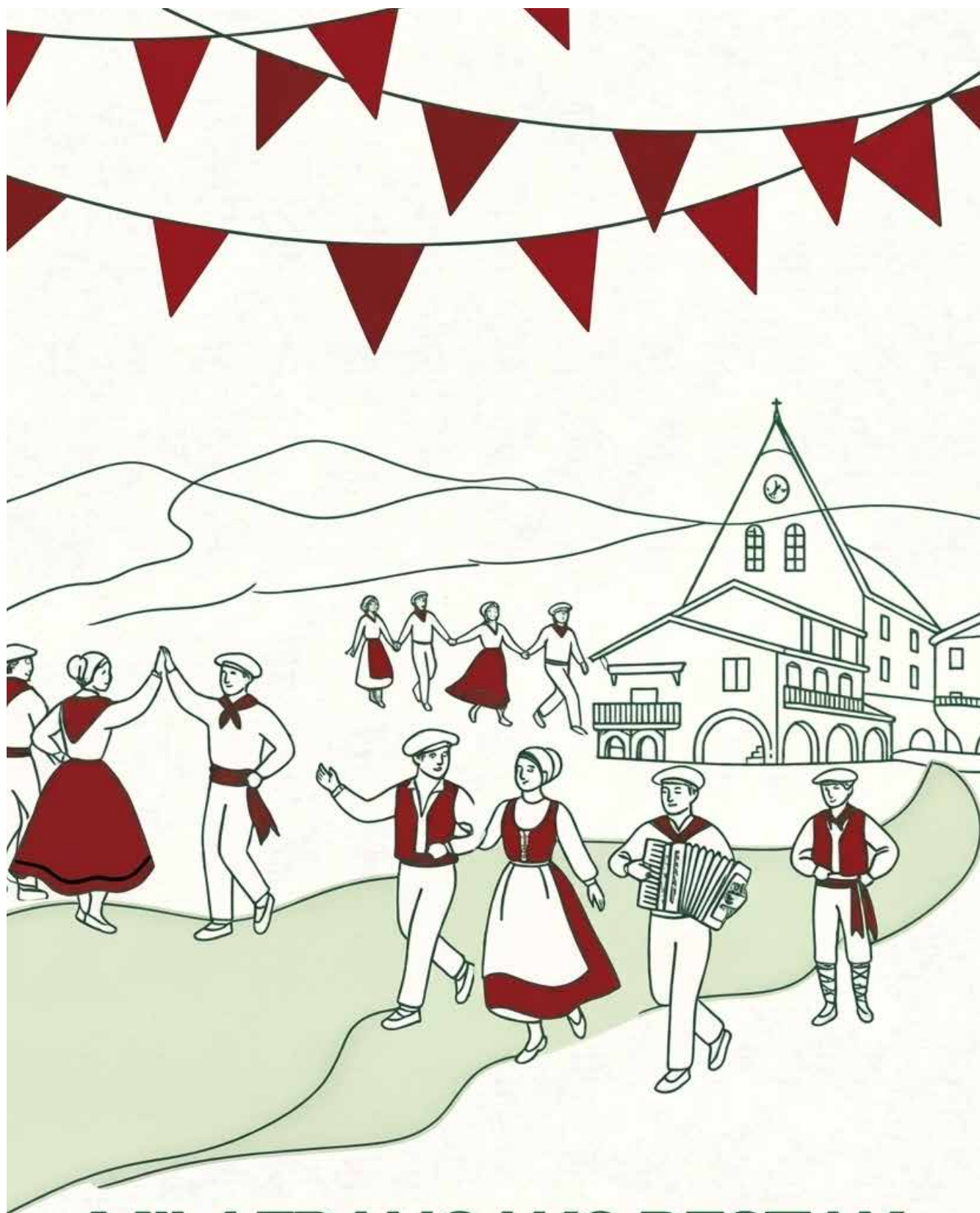
- de 8h30 à 12h et  
de 14h30 à 19h30

#### ➔ SAMEDI :

- de 9h à 12h et  
de 15h à 19h

#### ➔ DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS :

- de 10h à 13h



# MILAFRANGAKO PESTAK

27 - 28 - 29 - 30 AOÛT 2026